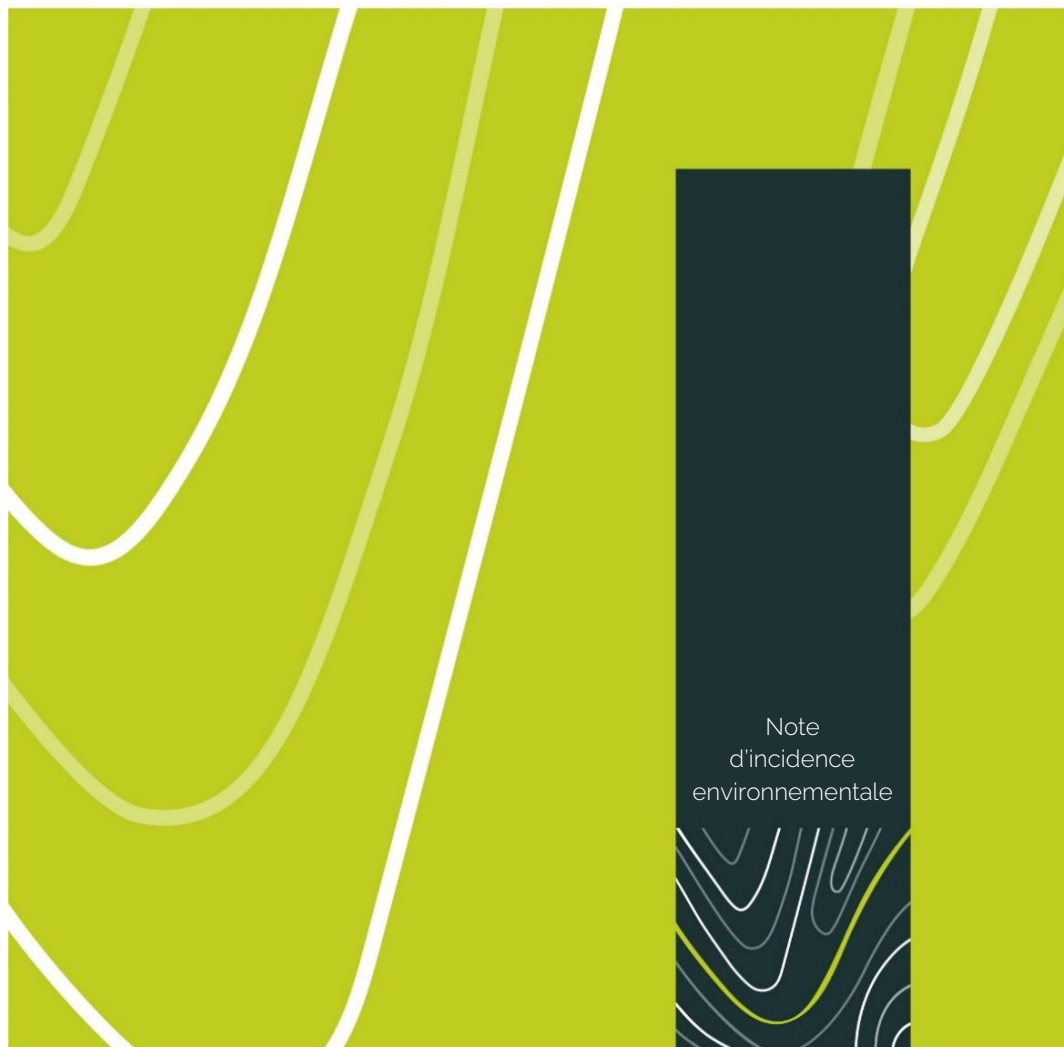

4. NOTICE D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

Note d' incidence environnementale



ENVOLIS
AMÉNAGEMENT
& INGÉNIERIE
ENVIRONNEMENTALE

11/02/2026

Département de Gironde (33)

Maître d'ouvrage : Graineterie du Val de l'Eyre

Commune : MIOS

Projet de bâtiments ERP

Route de Castandet

SOMMAIRE

Préambule.....	4
Identité du demandeur	4
Rédacteur du dossier	4
I. Etat initial de l'environnement	5
I.1. Contexte	5
I.2. Enjeux faune / flore	6
I.2.1. Périmètres d'étude et dates d'inventaire.....	6
I.2.2. Les habitats naturels.....	7
I.2.1. La faune et la flore patrimoniales.....	13
I.2.2. Les milieux naturels remarquables	15
I.2.3. Bilan des enjeux écologiques.....	19
I.3. Zones humides.....	23
I.4. Milieu physique.....	24
I.5. Milieu humain	26
I.6. Risques technologiques.....	27
2. Analyse des incidences du projet sur l'environnement et mesures correctives associées	28

ANNEXES

Annexe 1 : Pré-diagnostic écologique – ENVOLIS, 12/2025.....	35
Annexe 2 : Etude de conception d'assainissement non collectif – ENVOLIS, 02/2022.....	36
Annexe 3 : Echanges avec Mr. Charles SAILL, inspecteur de l'environnement de la DDTM de Gironde	37

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Périmètres d'étude strict et élargi.....	6
Figure 2 : Localisation des sondages et tests de perméabilité (Source : ENVOLIS 01/2022).....	25
Figure 3 : Situation du projet selon le cadastre du PLU (Source : PLU de Mios).....	26
Figure 4 : Vue aérienne du périmètre du projet (Source : Google Satellite).....	26
Figure 5 : Périmètre des servitudes d'utilité publique et des zones d'obligation légale de débroussaillage (Source : Géorisques).....	27
Figure 6 : Plan d'aménagement par enjeux (Sources : Atelier d'architecture LS, ENVOLIS).....	33

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des principales caractéristiques concernant les aires d'étude.....	6
Tableau 2 : Date et caractéristiques de l'inventaire réalisé.....	6
Tableau 3 : Milieux naturels remarquables	15
Tableau 4 : Synthèse des enjeux écologiques à l'échelle du périmètre strict et élargi à la suite d'une seule visite de terrain en décembre 2025 et à l'analyse bibliographique.....	19
Tableau 5 : Analyse des incidences du projet sur l'environnement.....	28

TABLE DES PLANCHES GRAPHIQUES

Planche 1 : Cartographie des habitats du périmètre élargi.....	8
Planche 2 : Cartographie des habitats du périmètre strict du projet.....	10
Planche 3 : Prises de vue des principaux habitats présents sur le périmètre strict et élargi (datées du 22/12/2025 et 05/02/2026).....	11
Planche 4 : Cartographie des milieux naturels remarquables	16
Planche 5 : Cartographie des milieux naturels remarquables (ZNIEFFE de type I et 2).....	17
Planche 6 : Cartographie des milieux naturels remarquables (Sites inscrits et sites classés)	18
Planche 7 : Cartographie des enjeux écologiques globaux	22
Planche 8 : Cartographie des mesures d'évitement et de réduction en phase chantier	34

PREAMBULE

La Graineterie du Val de l'Eyre projette de déménager ses locaux à proximité de son emplacement actuel sur la commune de MIOS dans le département de Gironde (33).

La surface globale concernée par le projet s'élève à près de **15 011 m²**.

En amont de l'aménagement, le maître d'ouvrage a souhaité caractériser les éventuels enjeux au droit du périmètre d'étude afin de pouvoir adapter son projet et de répondre aux attentes de l'administration. Pour cela, un état initial complet de l'environnement du site a été établi permettant d'évaluer les incidences du projet sur ce dernier.

Un pré-diagnostic écologique, intégrant les résultats d'un inventaire écologique réalisé le 22 décembre 2025, ainsi qu'une étude de conception d'assainissement non collectif, à partir de l'investigation du 26 janvier 2022, ont été menés permettant de définir les enjeux globaux du site du projet. Les études complètes sont fournies en annexe de la présente note d'incidence.

La société ENVOLIS a été missionnée afin de prendre en charge la conduite de ces missions et ce rapport constitue une synthèse de ces études ainsi qu'une analyse des enjeux relevés et des incidences environnementales du projet à la suite de la mise en place de mesures correctives.

IDENTITE DU DEMANDEUR

Le présent document est rédigé pour le compte de :

Pétitionnaire	GRAINETERIE DU VAL DE L'EYRE
Adresse	4, Route de Castandet 33 380 MIOS

REDACTEUR DU DOSSIER

Le présent dossier a été rédigé par le bureau d'études ENVOLIS :



EURL ENVOLIS
7, allée des Cabanes
33470 GUJAN-MESTRAS
Tél : 05 56 54 44 23
www.envolis.fr

Date	Indice	Rédaction	Relecture
11/02/2026	Vs1	Valentine BUS v.bus@envolis.fr Adjointe cheffe de projet réglementaire	Tom MENDIBOURE t.mendiboure@envolis.fr Responsable Pôle hydrogéologie

Etudes hydrogéologiques, assainissement autonome, forages, environnement, dossier défrichement, étude d'impact, dossiers Loi sur l'Eau, étude de faisabilité géothermie, diagnostic écologique.

I. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

I.1. CONTEXTE

La parcelle a déjà fait l'objet d'échanges auprès des services instructeurs, plus particulièrement avec l'OFB et la DDTM de Gironde, l'inspecteur de l'environnement référent étant Mr. Charles SAILL.

En effet, lors de l'acquisition de la parcelle qui venait d'être déboisée dans le cadre de l'exploitation forestière, le pétitionnaire a procédé au remblaiement de certains secteurs de manière à faciliter les études et travaux ultérieurs. Néanmoins, sans étude zones humides préalable ce remblaiement a fait l'objet d'une demande de régularisation de la part de la Police de l'Eau, qui avait identifié partiellement de la Molinie sur site.

Compte tenu de la nature des sols (podzols), l'ensemble de la parcelle a été considéré en zone humide. De fait, les remblaiements effectués ont concerné une surface de zones humides supérieure à 1000 m² déclenchant les seuils de déclaration de la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature loi sur l'eau.

Les surfaces prises en compte pour l'évaluation des impacts du projet, menée avec la DDTM, constituent l'ensemble des éléments qui amènent à assécher, à mettre en eau, à imperméabiliser ou à remblayer la zone humide. Il s'agit donc ici du bâtiment principal, du parking et des accès, pour une surface totale de l'ordre de 2 630 m².

Ainsi, les mesures compensatoires ont été définies, avec la DDTM, au sein de la bande réservée au risque incendie en périphérie de l'opération. En termes de surface, la compensation correspond à plus de 1,5 fois la surface de zone humide impactée (5 162 m², contre 3 948 m² en considérant un ratio de 1,5). Les mesures compensatoires correspondent au retrait des éventuels remblais et/ou déchets, et à la fauche annuelle ou bisannuelle pour favoriser la végétation humide à recoloniser la zone humide restaurée et ainsi éviter la fermeture du milieu.

Le volet zone humide a donc été validé.

1.2. ENJEUX FAUNE / FLORE

1.2.1. Périmètres d'étude et dates d'inventaire

Tableau 1 : Liste des principales caractéristiques concernant les aires d'étude

Aires d'étude	Principales caractéristiques et données récoltées
Périmètre d'étude strict (Zone projet) ~1,5 ha	Il s'agit de l'emprise même du terrain communal concerné par le projet d'aménagement. L'investigation de terrain menée sur ce périmètre est la plus exhaustive possible au vu de la période prospectée : • Un inventaire des habitats, de la faune et de la flore • Un inventaire des zones humides floristiques
Périmètre d'étude élargi ~ 2,9 ha	Emprise qui tient compte, notamment pendant la phase travaux, de la zone d'influence du projet. Ce périmètre ne correspond pas à une distance tampon fixe tout autour du projet, mais tient compte de la succession des milieux naturels similaires au projet, des capacités de dispersion des espèces à enjeu identifiées et de la pertinence de prospection. Celui-ci a fait l'objet d'investigations parfois moins détaillées que sur le périmètre précédent et présente, notamment pour les habitats, des zones plus globales, délimitées grâce au passage sur site mais également par photo-interprétation des images satellites en cas d'inaccessibilité.



Figure 1 : Périmètres d'étude strict et élargi

Tableau 2 : Date et caractéristiques de l'inventaire réalisé

Date	Intervenant	Météo	Objet de l'inventaire
22/12/2025	Quentin TANGUY Chargé d'études écologue Thomas FLORION Chargé d'études écologue	Les conditions de terrain étaient favorables à l'observation de l'ensemble des taxons.	Flore, habitats, avifaune diurne, reptiles, entomofaune et mammifères

I.2.2. Les habitats naturels

A l'échelle du périmètre d'étude élargi, on constate plusieurs grands types de milieux :

- Au sud, un boisement mixte avec une dépression mouillée végétalisée à l'ouest ;
- Au nord, de la lande humide à molinie bleue piquetée de chênes ;
- La majorité de la parcelle est remblayée et donc peu végétalisée.

Les principaux enjeux semblent se concentrer autour de la lande à molinie au nord qui constitue une zone humide floristique.

A noter qu'une coupe rase sur la parcelle a été réalisée il y a 6 ans par l'ancien propriétaire dans le cadre de la gestion forestière. A la suite de cette coupe, aucune replantation n'a été effectuée, du fait de la vente de la parcelle.

Les cartographies d'habitats ainsi que les prises de vue des principaux habitats du périmètre strict sont visibles ci-après.

Cartographie des habitats naturels - Périmètre élargi

Projet d'établissement ERP

Commune de MIOS (33)

GRAINETERIE DU VAL DE L'EYRE

Voir page suivante

0 25 50 m



Sources : Google Satellite, ENVOLIS

Auteur : ENVOLIS

Date : 11/02/2026





Périmètre élargi



Périmètre strict du projet

Réseau hydrographique



J5.4 Fossé en eau



C2.5 Craste

Habitats (Code EUNIS)



C1.3 Plan d'eau artificiel



C1.6 x G1 Dépression mouillée végétalisée



C3.6 Plage de sable végétalisée



D5.1 Phragmitaie eutrophe



E1.6 Remblais peu végétalisé colonisé par EEE



E2 Pelouse eutrophe sur-entretenu



E2 Prairie à Caméline et herbacée indéterminée



E2 Station de Vergerette du Canada sur pelouse sur-entretenu



E5.13 Station de Vergerette du Canada



E5.13 Talus enfriché envahi d'EEE



E5.3 Lande à Fougère aigle



E5.3 Lande à Fougère aigle piquetée de ligneux



F3.131 Roncier



F4.13 Lande humide à Molinie bleue piquetée de chênes



G5.5 Boisement mixte



J4.6 Chemin



J6.311 x J6.2 Dépôts sauvages organiques et non organiques



J6.41 Dépôt sauvage de fumier aviaire



E5.3 Friche eutrophe envahie par Raisin d'Amérique



E5.12 Zone rudérale

Cartographie des habitats naturels - Périmètre strict

Projet d'établissement ERP
Commune de MIOS (33)
GRAINETERIE DU VAL DE L'EYRE

 Périmètre strict du projet

Réseau hydrographique

 C2.5 Craste

Habitats (Code EUNIS)

-  G5.5 Boisement mixte
-  E1.6 Remblais peu végétalisés colonisés par EEE
-  F4.13 Lande humide à Molinie bleue piquetée de chênes
-  J4.6 Chemin
-  J6.41 Dépot sauvage de fumier aviaire
-  J6.31 I x J6.2 Dépôts sauvages organiques et non organiques
-  G1.6 x G1 Dépression mouillée végétalisée
-  E5.3 Friche eutrophe envahie par le Raisin d'Amérique
-  E5.3 Lande à Fougère aigle
-  E5.3 Lande à Fougère aigle piquetée de ligneux
-  E5.12 Zone rudérale

0 25 50 m

Sources : Google Satellite, ENVOLIS
Auteur : ENVOLIS
Date : 11/02/2026



Planche 3 : Prises de vue des principaux habitats présents sur le périmètre strict et élargi (datées du 22/12/2025 et 05/02/2026)

E1.6 Remblais peu végétalisé colonisé par EEE



G1.6 x G1 Dépression mouillée végétalisée



F4.13 Lande à Molinie bleue piquetée de chênes



C2.5 Craste



J6.311 x J6.2 Dépôts sauvages organiques et non organiques



E5.3 Lande à fougère aigle piquetée de ligneux



G5.5 Boisement mixte



J4.6 Chemin



C1.3 Plan d'eau artificiel



D5.1 Phragmitaie eutrophe



E5.13 Stations de Vergerette du Canada



E5.12 Zone rudérale

I.2.1. La faune et la flore patrimoniales

BIBLIOGRAPHIE :

- **Flore** : 17 espèces patrimoniales issues de la bibliographie sont potentiellement présentes dont l'Isoète porc-épic aux abords des dépressions (enjeu de conservation moyen) et le Lotier hispide et le Lotier très étroit dans les milieux ouverts peu végétalisés, ainsi que la Jacobée à feuilles de barbarée aux abords de la craste et des dépressions (enjeu de conservation assez faible).
- **Avifaune** : le Chardonneret élégant, le Verdier d'Europe, le Serin cini, le Milan noir, la Bondrée apivore peuvent être présents dans le boisement, et la Cisticole des joncs, l'Alouette lulu et le Tarier pâtre sont susceptibles d'être dans les milieux ouverts (enjeu de conservation moyen). Le Roitelet triple bandeau, l'Accenteur mouchet, le Rougegorge familier, le Bruant zizi, le Troglodyte mignon, la Fauvette à tête noire, le Pouillot de Bonelli, la Mésange charbonnière, le Pic vert, sont potentiellement présents dans les habitats boisés au même titre que la Buse variable, l'Epervier d'Europe, le Pouillot véloce (enjeu de conservation assez faible). Le Pinson des arbres, le Pipit des arbres ainsi que l'Hypolaïs polyglotte sont susceptibles d'évoluer dans les milieux ouverts, la Bergeronnette grise et la Bergeronnette des ruisseaux proche du plan d'eau. Enfin, le Martinet noir, pourrait être observé dans les milieux ouverts pour son alimentation (enjeu de conservation assez faible).
- **Mammifères** : le Lapin de Garenne est susceptible d'évoluer dans les périmètres du projet (enjeu de conservation assez faible).
- **Reptiles** : 4 espèces patrimoniales à enjeu de conservation assez faible sont potentiellement présentes sur le site : le Lézard à deux raies, la Couleuvre helvétique peuvent être potentiellement présents dans le sous-boisement ainsi qu'aux abords des tas de branches. La Couleuvre verte et jaune peut être observé dans l'habitat ouvert peu végétalisé avec le Lézard des murailles qui lui, peut aussi trouver refuge dans le tas de décombres.
- **Amphibiens** : 5 espèces patrimoniales sont potentiellement présentes sur le site, se servant des dépressions mouillées végétalisées pour site de reproduction. Le Triton marbré (enjeu de conservation assez fort) utilise divers habitats pour sa phase de repos, dans le périmètre d'étude il pourra se trouver dans la lande humide à Molinie bleue, le boisement mixte à proximité des dépressions ou même la craste. La Rainette méridionale trouvera son aire de repos dans le boisement mixte, le Crapaud calamite quant à lui, en période de repos, se réfugiera dans les habitats ouverts peu végétalisés au substrat meuble (enjeu de conservation moyen). Le Crapaud épineux pourra utiliser l'ensemble des habitats du périmètre d'étude comme aire de repos, alors que, le Triton palmé préférera utiliser les boisements comprenant les dépressions mouillées végétalisées (enjeu de conservation assez faible).
- **Entomofaune** : 7 espèces patrimoniales sont potentiellement présente sur le site. Le Fadet des Laïches est potentiellement présent dans les landes humides à Molinie bleue (enjeu de conservation fort). L'Hespérie de l'Alcée et l'Œdipode soufrée, sont potentiellement observables dans la zone de remblais peu végétalisée, la Dectique à front blanc est plutôt susceptible de coloniser les landes à Fougère aigle, quant à l'Aesche affine, l'Agrion mignon et le Leste verdoyant sont potentiellement présents dans les dépressions mouillées végétalisées et le plan d'eau au Sud du périmètre (enjeu de conservation assez faible).

INVENTAIRE SUR SITE :

- **Arbres remarquables** : aucun arbre remarquable n'a été observé au sein du périmètre strict.
- **Flore patrimoniale** : aucune flore patrimoniale n'a été observé au sein du périmètre strict.
- **Flore exotique envahissante** : 7 espèces végétales exotiques envahissantes ont été identifiées sur le périmètre strict (le Raisin d'Amérique, la Vergerette du Canada, l'Onagre bisannuelle, le Robinier faux-acacia, le Souchet vigoureux, le Paspale dilaté, le Datura stramoine).

- **Avifaune** : sur les 9 espèces recensées sur le périmètre élargi, 8 espèces sont caractérisées par un enjeu assez faible, le reste des espèces ayant des enjeux faibles.
- **Mammifères** : une espèce a été recensée le Lapin de Garenne à enjeu de conservation assez faible.
- **Reptiles** : aucun reptile n'a été observé au sein du périmètre strict.
- **Amphibiens** : aucun amphibien n'a été observé.
- **Entomofaune** : aucun insecte n'a été observé au sein du périmètre strict.

Concernant la faune, les espèces ayant à minima un enjeu **assez faible** sont prises en compte pour l'évaluation des enjeux écologiques.

I.2.2. Les milieux naturels remarquables

Le site d'étude est directement inclus dans un zonage réglementaire : le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.

Les milieux naturels remarquables les plus proches de la zone concernée par les travaux sont répertoriés dans le tableau ci-après :

Tableau 3 : Milieux naturels remarquables

Type de Zone	Distance au projet
Site Natura 2000 au titre de la Directive Habitats-Faune-Flore : FR7200721 – Vallée de la Grande et de la Petite Leyre	180 m
ZNIEFF de type I : 720001997 – Zone inondable de la basse vallée de l'Eyre	1 km
ZNIEFF de type II : 720001994 – Vallées de l'Eyre, de la Grande et de la Petite Leyre	100 m
Site de mesure compensatoire : Création d'un lotissement du domaine de la Chêneraie à Mios (33)	800 m
Site d'Espace Naturel Sensible : FR4700164 Rives de la Leyre et du Lacanau	2,2 km
Site inscrit : Val de l'Eyre	120 m
Site classé : AC2 – Mios plan d'eau de la Leyre et les berges lieu-dit le lavoir	640 m
Site classé : AC2 – Chênes jumeaux de la route de Beliet	1 km

Milieux naturels remarquables

Projet d'extension

Mios 33 380

Graineterie du Val de l'Eyre

 Zone tampon (3km)

 Périmètre d'étude strict

Milieux naturels remarquables

 Mesures compensatoires

 Espaces Naturels Sensibles

 Natura 2000 Directive

Habitat Faune Flore

 Parc Naturel Regional

FR4700164 Rives De La Leyre Et Du Lacanau

Création d'un lotissement du 'domaine de la Chêneraie' à MIOS (33)

Landes de Gascogne

Lotissement 'Testemaure Nord' à Marcheprime (33)

0 0,5 1 km



Sources : Google Satellite, ENVOLIS

Auteur : ENVOLIS

Date : 22/11/2025



Milieux naturels remarquables (ZNIEFF de Type 1 et de Type 2)

Projet d'extension
Mios 33 380
Graineterie du Val de l'Eyre

 Zone tampon (3km)
 Périmètre d'étude strict

Milieux naturels remarquables

 ZNIEFF de Type 1
 ZNIEFF de Type 2

ZONE INONDABLE DE LA BASSE VALLEE DE L'EYRE

VALLEES DE L'EYRE, DE LA GRANDE ET DE LA PETITE LEYRE

0 0,5 1 km



Sources : Google Satellite, ENVOLIS
Auteur : ENVOLIS
Date : 22/12/2025



Milieux naturels remarquables (Sites inscrits et sites classés)

Projet d'extension
Mios 33 380
Graineterie du Val de l'Eyre

 Zone tampon (3km)

 Périmètre d'étude strict

Milieux Naturels Remarquables

 Site classé

Site inscrit

AC2_Chenes_jumeaux_de_la_route_de_Beliet_classe_gen
AC2_Chenes_jumeaux_de_la_route_de_Beliet_classe_gen
AC2_Mios_plan_d_eau_de_la_Leyre_et_les_berges_lieu_dit_le_lavoir_classe_gen

Val de l'Eyre

0 0,5 1 km



Sources : Google Satellite, ENVOLIS
Auteur : ENVOLIS
Date : 22/12/2025



I.2.3. Bilan des enjeux écologiques

En résumé, après croisement des enjeux habitats et de leur fonction pour les différents taxons, les enjeux écologiques globaux au droit de l'emprise ont pu être déterminés. Ils sont synthétisés au sein du tableau suivant :

Tableau 4 : Synthèse des enjeux écologiques à l'échelle du périmètre strict et élargi à la suite d'une seule visite de terrain en décembre 2025 et à l'analyse bibliographique

	Enjeu habitat	Enjeu flore	Enjeu oiseaux	Enjeu mammifères	Enjeu chiroptères	Enjeu reptiles	Enjeu amphibiens	Enjeu entomofaune	Enjeu écologique global
C1.6 x G1 Dépression mouillée végétalisée	Assez faible	Moyen Isoète porc-épic Assez faible Jacobée à feuilles de barbarée	Faible	Faible	Faible	Assez faible Couleuvre helvétique	Assez fort Reproduction du Triton marbré Moyen Reproduction de la Rainette méridionale et du Crapaud calamite + 1 espèce à enjeu assez faible	Assez faible Aeschna affinis, Agrion mignon et Leste verdoyant	Assez fort
C2.5 Craste	Assez faible	Assez faible Jacobée à feuilles de barbarée	Faible	Faible	Faible	Faible	Moyen Repos du Triton marbré Assez faible Repos du Crapaud épineux	Faible	Moyen
E1.6 Remblais peu végétalisés colonisés par EEE	Faible	Assez faible Lotier hispidé et Lotier très étroit	Moyen Cisticole des joncs, Alouette lulu, Tarier pâle Assez faible Pinson des arbres, Pipit des arbres et Hypolaïs polyglotte + 3 espèces à enjeu faible	Assez faible Lapin de Garenne	Faible	Assez faible Lézard des murailles et Couleuvre verte et jaune	Moyen Repos du Crapaud calamite Assez faible Repos du Crapaud épineux	Assez faible Dectique à front blanc, Œdipode soufre et Hespérie de l'Alcée	Moyen
E5.12 Zone rudérale	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
E5.3 Friche eutrophe envahie par	Faible	Faible	Moyen	Faible	Faible	Faible	Assez faible	Faible	Moyen

	Enjeu habitat	Enjeu flore	Enjeu oiseaux	Enjeu mammifères	Enjeu chiroptères	Enjeu reptiles	Enjeu amphibiens	Enjeu entomofaune	Enjeu écologique global
Raisin d'Amérique			Cisticole des joncs, Alouette lulu, Tarier pâtre Assez faible Pinson des arbres , Pipit des arbres et Hypolaïs polyglotte + 3 espèces à enjeu faible				Repos du Crapaud épineux		
E5.3 Lande à Fougère aigle	Faible	Faible	Moyen Cisticole des joncs, Alouette lulu, Tarier pâtre Assez faible Pinson des arbres , Pipit des arbres et Hypolaïs polyglotte + 3 espèces à enjeu faible	Assez faible Lapin de Garenne	Faible	Faible	Assez faible Repos du Crapaud épineux	Assez faible Dectique à front blanc	Moyen
E5.3 Lande à Fougère aigle piquetée de ligneux	Faible	Faible	Moyen Cisticole des joncs, Alouette lulu, Tarier pâtre Assez faible Pinson des arbres , Pipit des arbres et Hypolaïs polyglotte + 3 espèces à enjeu faible	Assez faible Lapin de Garenne	Faible	Faible	Assez faible Repos du Crapaud épineux	Assez faible Dectique à front blanc	Moyen
F4.13 Lande humide à Molinie bleue piquetée de chênes	Moyen	Faible	Moyen Cisticole des joncs, Alouette lulu, Tarier pâtre Assez faible Pinson des arbres , Pipit des arbres et Hypolaïs polyglotte + 3 espèces à enjeu faible	Faible	Faible	Assez faible Lézard des murailles et Couleuvre verte et jaune	Moyen Repos du Triton marbré Assez faible Repos du Crapaud épineux	Fort Fadet des Laïches	Fort
G5.5 Boisement mixte	Moyen	Faible	Moyen Chardonneret élégant, Verdier d'Europe, Serin cini, Milan noir et Bonbrée apivore Assez faible	Faible	Faible	Assez faible Couleuvre helvétique et Lézard à deux raies	Moyen Repos du Triton marbré et de la Rainette méridionale Assez faible	Faible	Moyen

	Enjeu habitat	Enjeu flore	Enjeu oiseaux	Enjeu mammifères	Enjeu chiroptères	Enjeu reptiles	Enjeu amphibiens	Enjeu entomofaune	Enjeu écologique global
			Roitelet triple bandeau , Accenteur mouchet, Rougegorge familial , Bruant zizi, Troglodyte mignon, Fauvette à tête noire, Pouillot de Bonelli, Mésange charbonnière , Pic vert, Buse variable , Epervier d'Europe et Pouillot véloce + 2 espèces à enjeu faible				Repos du Crapaud épineux		
J4.6 Chemin	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Assez faible Lézard des murailles et Couleuvre verte et jaune	Assez faible Repos du Crapaud épineux	Faible	Assez faible
J6.311 x J6.2 Dépôts sauvages (Tas de branches)	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Assez faible Couleuvre helvétique et Lézard à deux raies	Moyen Repos du Crapaud calamite	Faible	Moyen
J6.311 x J6.2 Dépôts sauvages (Tas de décombres)	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Assez faible Lézard des murailles	Assez faible Repos du Crapaud épineux	Faible	Assez faible
J6.41 Dépôt sauvage de fumier aviaire	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible

Les habitats présents sur le périmètre strict ont des enjeux de FAIBLE à FORT notamment avec la présence de la lande à Molinie bleue et d'une dépression mouillée végétalisée.

Cartographie des enjeux écologiques

Projet d'extension
Mios 33 380
Graineterie du Val de l'Eyre

 Périmètre d'étude strict

Enjeux hydrologiques

 Fossé en eau à enjeu assez faible

 Craste à enjeu moyen favorable au repos du Triton marbré

Enjeux des habitats

 Fort

 Assez fort

 Moyen

 Assez faible

 Faible

Enjeux des arbres remarquables

 Chêne à enjeu moyen, recouvert de lierre favorable à la nidification du Verdier d'Europe

0 25 50 m



Sources : Google Satellite, ENVOLIS

Auteur : ENVOLIS

Date : 22/12/2025



I.3. ZONES HUMIDES

Le projet n'est concerné par aucun zonage humide inventorié (zones humides d'importance majeure, zones humides du SDAGE Adour-Garonne et zones humides du SAGE « Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés »).

Cependant, l'intégralité de la parcelle est considérée comme humide par les services de l'état.

En effet, des zones humides floristiques avaient été identifiées sur site par l'OFB lors d'une visite de contrôle en 2024.

De plus, compte tenu de la nature des sols attendue, les services de l'état (OFB et service police de l'eau de la DDTM de Gironde) ont considéré que l'intégralité de la parcelle est humide selon le critère hydrogéomorphologique.

I.4. MILIEU PHYSIQUE

La synthèse des caractéristiques du terrain sont les suivantes :

Milieux physique et naturel	
Géologie à 1/50 000e (Source : BRGM, carte géologique de BELIN n°850)	Formation IVb : Pléistocène inférieur. Formation de Belin : graviers et sables grossiers, kaoliniques
Hydrogéologie et nappe superficielle (Source : BRGM)	Sables plio-quaternaires des bassins côtiers région hydro et terrasses anciennes de la Gironde Ressources profondes : Pliocène, Miocène, Oligocène, Crétacé, Jurassique
Réseau hydrographique (Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne)	La parcelle se situe dans la partie aval du bassin versant de la Leyre, qui s'écoule à environ 150 m à l'est de la zone d'étude.
Réseau hydrographique secondaire	La parcelle d'étude présente des mouillères dans sa partie sud, liées à une baisse de la topographie dans cette zone.
Contexte topographique (Source : IGN25)	A l'endroit pressenti pour accueillir le dispositif d'assainissement, le terrain est dépourvu de tout relief majeur et la topographie apparente y est relativement plane. Le site se situe aux alentours de +10 m NGF.
Zone de répartition des eaux	La commune de Mios se situe en zone de répartition des eaux (ZRE) au titre de l'aquifère supérieur de référence Oligocène à l'ouest de la Garonne, selon l'arrêté préfectoral n° 2003-869 du 11 septembre 2003 fixant la ZRE en Gironde.
Pédologie	Les sols sont relativement homogènes en surface à l'échelle du terrain : horizon sableux avec matière organique, sables gris fin à

	moyen, sables aliotiques meubles, alios induré sur S2 et S3 ou sables bruns sur S1 (cf. Figure 2).
Piézométrie	Au jour de l'étude (26/01/2022), le toit de la nappe a été recoupé sur l'ensemble des sondages à une profondeur allant de 1 à 1,1 m/TN, tandis qu'elle affleurerait dans la dépression du terrain située au sud. Aucune trace d'hydromorphie permettant de définir le niveau de plus hautes eaux (NPHE) n'a pu être observée sur les sondages, dû à la nature des sols en place (podzosols). Au vu des faibles précipitations observées durant la période précédant les investigations, la nappe est par conséquent susceptible de remonter en période de hautes eaux ou d'épisodes pluvieux prolongés.
Perméabilité	Les terrains sont perméables.
Occupation du sol	
Règlement d'urbanisme et schéma d'assainissement des Eaux usées (Source : PLU de MIOS, approuvé le 11 février 2019)	Zone A : ZONE AGRICOLE « En l'absence de réseau public d'assainissement des eaux usées, les constructions ou installations doivent être dotées d'un assainissement autonome, conforme aux normes en vigueur. En secteur défavorable à l'assainissement autonome, le pétitionnaire devra justifier d'une étude hydrogéologique confirmant la faisabilité et la définition d'un système conforme au règlement du SPANC. En cas d'extension, de réhabilitation ou de changement de destination d'un bâtiment existant et non desservi par le réseau public d'assainissement des eaux usées, les travaux ne peuvent être autorisés qu'à la condition que le dispositif d'assainissement autonome existant ou à créer soit de capacité suffisante et soit conforme à la réglementation en vigueur. L'évacuation directe des eaux usées non traitées est strictement interdite dans les fossés et cours d'eau. »
Sol	La majorité de la parcelle est un remblai peu végétalisé.

Risques naturels	
Aléa remontée de nappe (Source : BRGM, 2018)	Le terrain est situé dans une zone potentiellement sujette aux inondations de cave, et à proximité immédiate d'une zone potentiellement sujette aux débordements de nappe.

PPR Inondation
(Source : BRGM)

Commune non soumise à un PPR.

Concernant la gestion des eaux pluviales, le projet se situe dans un territoire du syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon (SIBA).

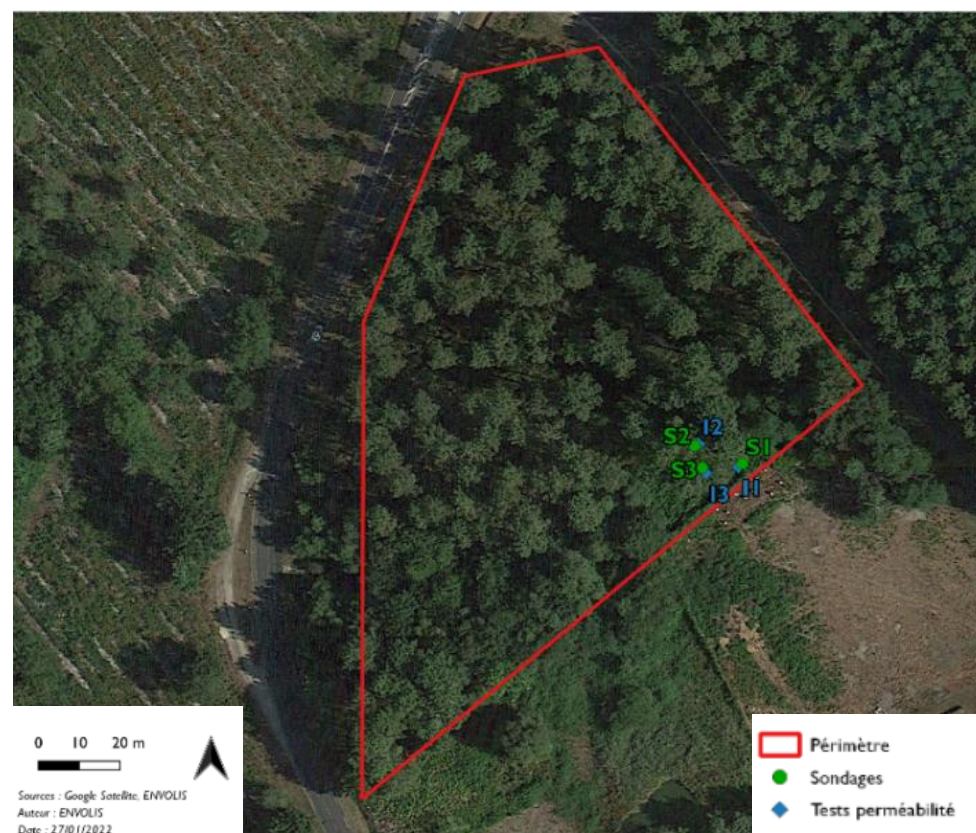


Figure 2 : Localisation des sondages et tests de perméabilité (Source : ENVOLIS 01/2022)

I.5. MILIEU HUMAIN

Le projet, en zone A (agricole) au PLU, est enclavée entre deux routes départementales et la graineterie actuelle.

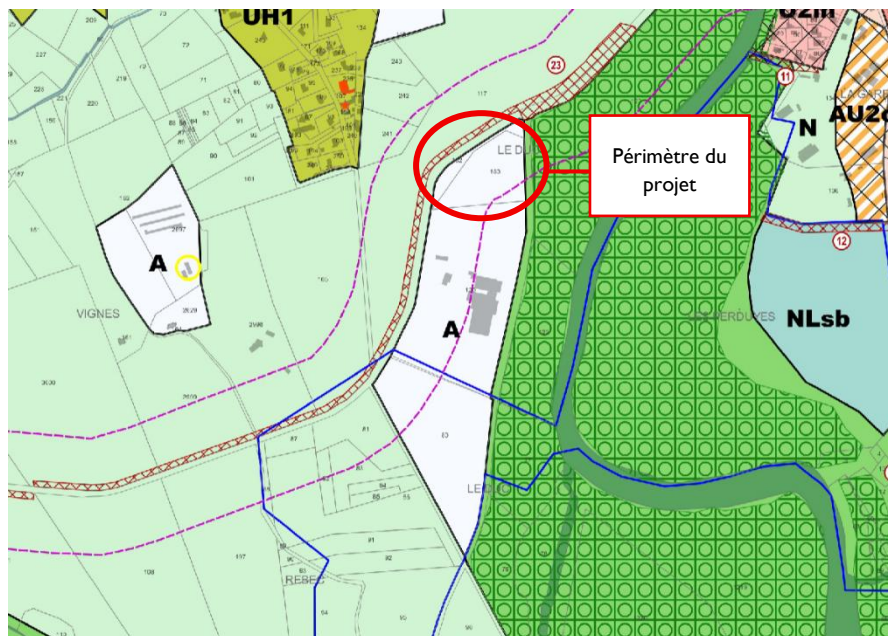


Figure 3 : Situation du projet selon le cadastre du PLU (Source : PLU de Mios)



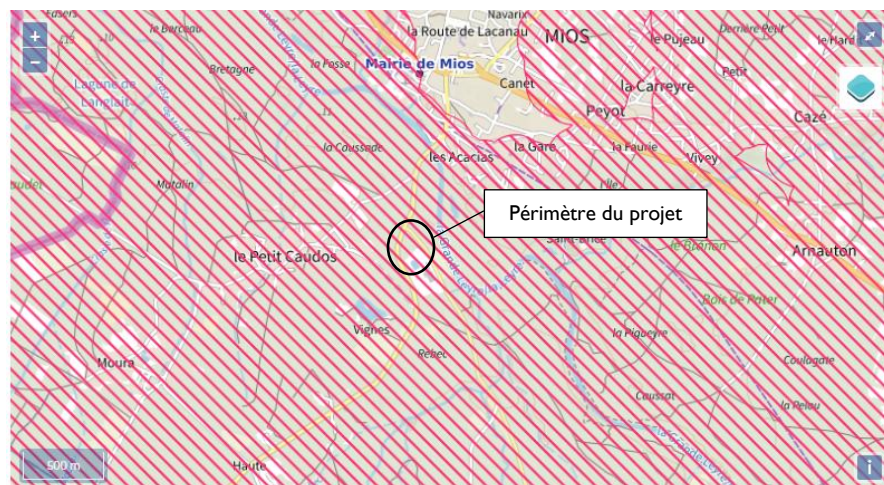
Figure 4 : Vue aérienne du périmètre du projet (Source : Google Satellite)

Le périmètre du projet n'est pas concerné par des routes classées au classement sonore du département. Le site ne relève pas de contraintes significatives concernant la qualité de l'air, la pollution lumineuse ou encore la gestion des déchets.

L'habitation la plus proche se situe à environ 200 m du projet, séparée par la route départementale et les boisements.

I.6. RISQUES TECHNOLOGIQUES

Le projet n'est pas concerné par un plan de prévention des risques d'incendies de forêts (PPRIF) mais il est compris dans le zonage informatif des obligations légales de débroussaillage (OLD).



Légende :

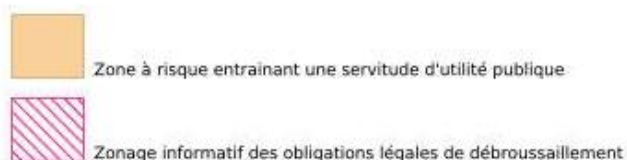


Figure 5 : Périmètre des servitudes d'utilité publique et des zones d'obligation légale de débroussaillage (Source : Géorisques)

Cela implique la nécessité de débroussailler :

- les abords des constructions sur une profondeur minimale de 50 mètres ;
- les voies privées sur une profondeur maximale de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Le risque industriel et technologique apparaît relativement limité sur le périmètre d'étude, principalement du fait de l'éloignement du site par rapport aux installations industrielles sensibles et sites et sols pollués (ICPE, SEVESO, BASIAS, BASOL, SIS).

L'enjeu associé aux risques technologiques est très faible.

2. ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES CORRECTIVES ASSOCIEES

Dans cette partie, l'ensemble des enjeux identifiés dans l'état initial a été mis en rapport avec les caractéristiques du projet afin de déterminer les impacts bruts de celui-ci. Les impacts résiduels ont ensuite été évalués tenant compte des différentes mesures d'évitement et de réduction que le pétitionnaire s'engage à respecter.

Légende :

ASSEZ FORT

MOYEN

ASSEZ FAIBLE

FAIBLE

NEGLIGEABLE

Tableau 5 : Analyse des incidences du projet sur l'environnement

Enjeux environnementaux au sein de l'emprise projet	Incidences brutes du projet sans mesures correctives	Mesures d'évitement et de réduction	Incidences résiduelles
Milieu naturel : enjeux ASSEZ FAIBLE à FORT			
Habitats (Lande à Molinie bleue et Boisement mixte)	Destruction de 15 011 m² d'habitats (remblais peu végétalisés colonisés par les EEE et lande à fougère aigle piquetée de ligneux) Imperméabilisation de 17,5% du périmètre strict	Evitement de la lande à Molinie bleue situé au nord. Mise en défens de la zone évitée durant la phase chantier. Evitement du boisement mixte et de la dépression mouillée végétalisée situés au sud-ouest. Mise en défens de la zone évitée durant la phase travaux. Conservation de la majorité des arbres uniquement 2 arbres seront déplacés (sauf s'ils présentent un enjeu phytosanitaire) et aucun ne sera abattu. Gestion par fauche tardive des milieux de manière à conserver leur végétalisation actuelle et à favoriser l'élevage des volailles tout en n'aggravant pas le risque incendie. Au total, plus de 80% des espaces naturels seront conservés.	Faible : destruction / altération d'habitats à enjeux faibles à assez faibles
Faune (cf. Tableau 4)	Destruction d'individus (nichées, juvéniles) possible lors de la phase chantier. Dérangement lors de la phase chantier (bruit, poussières, odeurs).	Evitement des habitats pouvant potentiellement abriter, d'après la bibliographie, des espèces à enjeu assez fort à fort. En phases travaux puis exploitation, ces habitats seront mis en défens. Adaptation du planning travaux au sensibilité écologique : - Démarrage des travaux entre le 1^{er} octobre et fin janvier pour la phase préparatoire (travaux de végétation) - Phase VRD et construction menée directement à la suite de la phase préparatoire - Les travaux de végétation seront réalisés du nord vers le sud pour permettre la fuite de la faune présente	Faible

Enjeux environnementaux au sein de l'emprise projet	Incidences brutes du projet sans mesures correctives	Mesures d'évitement et de réduction	Incidences résiduelles																																																																																											
		Calendrier des travaux <table><tr><td></td><td>Janvier</td><td>Février</td><td>Mars</td><td>Avril</td><td>Mai</td><td>Juin</td><td>Juillet</td><td>Août</td><td>Septembre</td><td>Octobre</td><td>Novembre</td><td>Décembre</td></tr><tr><td>Flore</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Avifaune</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Chiroptères</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Amphibiens</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Reptiles</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Insectes</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table> Période favorable aux interventions Période à éviter Hibernation des chiroptères : période à éviter Mise en place de barrière anti-intrusion amphibiens au cours de la phase préparatoire du chantier. Mise en défens des espaces évités : installation de barrière de mise en défens (type clôture à moutons/barrières HERAS) pour isoler les habitats évités (landes à Molinie, dépression mouillée, boisements mixtes). Mise en place d'un chantier à faible nuisance environnementale - Sensibilisation des opérateurs sur site - Gestion de la biodiversité opportuniste : rebouchage quotidien des ornières en fin de journée pour éviter d'attirer des amphibiens sur le chantier, gestion des installations de chantier pouvant constituer un piège à faune (ex : obstruction des tubages creux), ne pas laisser de tas de gravats pouvant être investis par les reptiles. - Gestion du risque de pollution accidentelle : ravitaillement des engins de chantier sur aire étanche, kits-anti-pollution, stockage des produits polluants confinés dans des bacs étanches - Mise en place d'un plan de circulation de chantier identifiant les accès, voies, zones de stockage, base vie, etc. - Contrôle de la bonne gestion des déchets - Travaux diurnes et pendant les jours ouvrés, absence d'éclairage nocturne Réduction de la mise à nu des sols pour limiter la mise en suspension de particules dans l'air et éviter le phénomène d'érosion.		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Flore													Avifaune													Chiroptères													Amphibiens													Reptiles													Insectes													
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre																																																																																		
Flore																																																																																														
Avifaune																																																																																														
Chiroptères																																																																																														
Amphibiens																																																																																														
Reptiles																																																																																														
Insectes																																																																																														

Enjeux environnementaux au sein de l'emprise projet	Incidences brutes du projet sans mesures correctives	Mesures d'évitement et de réduction	Incidences résiduelles
		En phase exploitation, les espaces verts communs seront gérés sans apport de produits phytosanitaires polluants et de manière à limiter au maximum l'entretien.	
Présence de stations d'EEE	/	Mesures de réduction : - Eradication des pieds existants par arrachage et évacuation vers des filières adaptées ; - Sensibilisation du personnel de chantier ; - Nettoyage des véhicules de chantier en entrée/sortie de la zone travaux ; - Vérification des apports de matériaux dont la provenance devra être connue.	Faible
Zone humide : enjeu FORT			
Landes à Molinie bleue	Destruction de la lande à Molinie	Après plusieurs échanges avec Mr. Charles SAILL (cf. échanges de mail disponible en Annexe 3), inspecteur de l'environnement de la DDTM de la Gironde, il a été convenu la mise en place sur site d'une zone humide compensatoire . Ainsi le plan d'aménagement final (cf. Figure 6) est considéré comme répondant bien aux attentes de la police de l'eau de la DDTM de la Gironde. Cette zone humide compensatoire sera mise en défens durant la phase chantier, et une gestion spécifique de fauche tardive sera mise en place en phase exploitation.	Faible
Milieu physique : enjeu MOYEN à FORT			
Vulnérabilité de la nappe	Risque de déversement de produits polluants au sol en phase chantier rentrant en contact avec les eaux souterraines	Afin de préserver les ressources en eaux souterraines au droit et à proximité du site projet, des mesures seront prises en phase chantier pour ne pas occasionner de pollution de la nappe : stockage confiné des produits dangereux pour l'environnement au sein d'aires étanches, précautions lors de leur utilisation, vérification régulière des systèmes hydrauliques des engins, remplissage des réservoirs de carburant au droit d'aires étanches, etc. Les espaces verts seront gérés sans utilisation de produits phytosanitaires pouvant polluer la nappe. Il est à noter que le maître d'ouvrage a bien pris en compte les préconisations associées à la pose des réseaux enterrés : les travaux seront préférentiellement réalisés en période d'étiage (entre août et décembre). Compte tenu du linéaire limité des réseaux enterrés dû à la surface restreinte de l'aménagement, si toutefois un rabattement de nappe était rendu indispensable, les volumes engagés ne seraient pas significatifs. Aucun drainage ni rejet direct dans la nappe en phase d'exploitation. Un système d'assainissement non collectif adapté sera mis en place.	 Faible

Enjeux environnementaux au sein de l'emprise projet	Incidences brutes du projet sans mesures correctives	Mesures d'évitement et de réduction	Incidences résiduelles
Enjeu hydrographique	Augmentation du ruissellement, pollution du cours d'eau	L'emprise imperméabilisée a été réduite en conséquence, le parking sera potentiellement perméable. Concernant la gestion des eaux pluviales, le projet se situe dans un territoire du syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon (SIBA) ce qui implique la mise en place de mesures spécifiques. En effet, pour tout aménagement qui génère une imperméabilisation du sol, les eaux pluviales doivent être totalement gérées à la parcelle par rétention et infiltration. Le volume d'eau à stocker se calcule sur la base d'une pluie de 50 L/m² imperméabilisé soit : $V (m^3) = S (m^2) \times 0,05 (m)$ En considérant S la surface imperméabilisée du projet et V le volume à stocker. Soit : $V = 2\,630,28 \times 0,05 = 131,5 m^3$ Aucune continuité hydraulique entre le site du projet et le cours d'eau. Aucun effluent autres que pour l'assainissement. Un dispositif d'ANC a été dimensionné en conséquence.	Faible
Milieu humain : enjeu FAIBLE			
Trafic	/	Le projet n'engendre pas de trafics supplémentaires à la graineterie déjà existante.	Faible
Nuisances sonores / lumineuses	/	Aucune nuisance sonore. Uniquement l'intérieur du bâtiment sera éclairé et l'extinction des lumières est programmée tous les soirs à 18h. Le projet n'engendre pas de nuisance sonore ou lumineuse supplémentaire à la graineterie déjà existante.	Faible
Risques techniques : enjeu MOYEN			
La commune n'est pas soumise à PPRIF. Présence de boisements à l'est et à l'ouest du projet.	Risque incendie	Accessibilité Secours : Le nouveau parking est conçu pour permettre l'accès et la manœuvre des engins du SDIS (Sapeurs-Pompiers). Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) : Le projet intègre deux citernes souples de 120 m³ et 150 m³ selon les prescriptions du SDIS 33. Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) : Pour concilier la sécurité incendie et la préservation de la biodiversité sur le site, il sera fait un débroussaillage discontinu, sélectif et raisonné. L'objectif est de rompre la continuité du combustible sans mettre le sol à nu. Méthodes : Techniques de débroussaillage "doux"	Faible

Enjeux environnementaux au sein de l'emprise projet	Incidences brutes du projet sans mesures correctives	Mesures d'évitement et de réduction	Incidences résiduelles
		Maintien des sujets isolés : Au lieu de tout raser, conservez les arbres les plus vigoureux en respectant une distance d'environ 5 mètres entre les houppiers (les cimes). Cela évite que le feu ne se propage de branche en branche. Élagage ciblé : Coupez les branches basses des arbres conservés jusqu'à une hauteur de 2 mètres. Cela empêche un feu de sol de monter dans la canopée ("feu de cime"). Fauche tardive : Pour les zones herbacées, pratiquez une fauche après la période de nidification et de floraison (fin d'été) pour protéger les insectes pollinisateurs et la petite faune. Protection des zones sensibles (Zones Humides) Zone tampon : pas de débroussailler mécaniquement à moins de 10-15 mètres des zones humides identifiées (marécages) en laissant la végétation naturelle filtrer les eaux de ruissellement. Zéro phyto : aucune utilisation d'herbicides. Le débroussaillage sera uniquement manuel (débroussailleuse thermique ou manuelle) pour ne pas polluer la nappe phréatique très proche en zone humide. Précautions particulières pour la faune Calendrier : les travaux de débroussaillage se feront en dehors de la période de reproduction (idéalement entre septembre et février) pour ne pas détruire de nids ou d'habitats. Maintien de "corridors" : les bosquets denses en périphérie de parcelle (hors périmètre de sécurité des 50 m des bâtiments) seront conservés pour servir de refuge à la faune.	

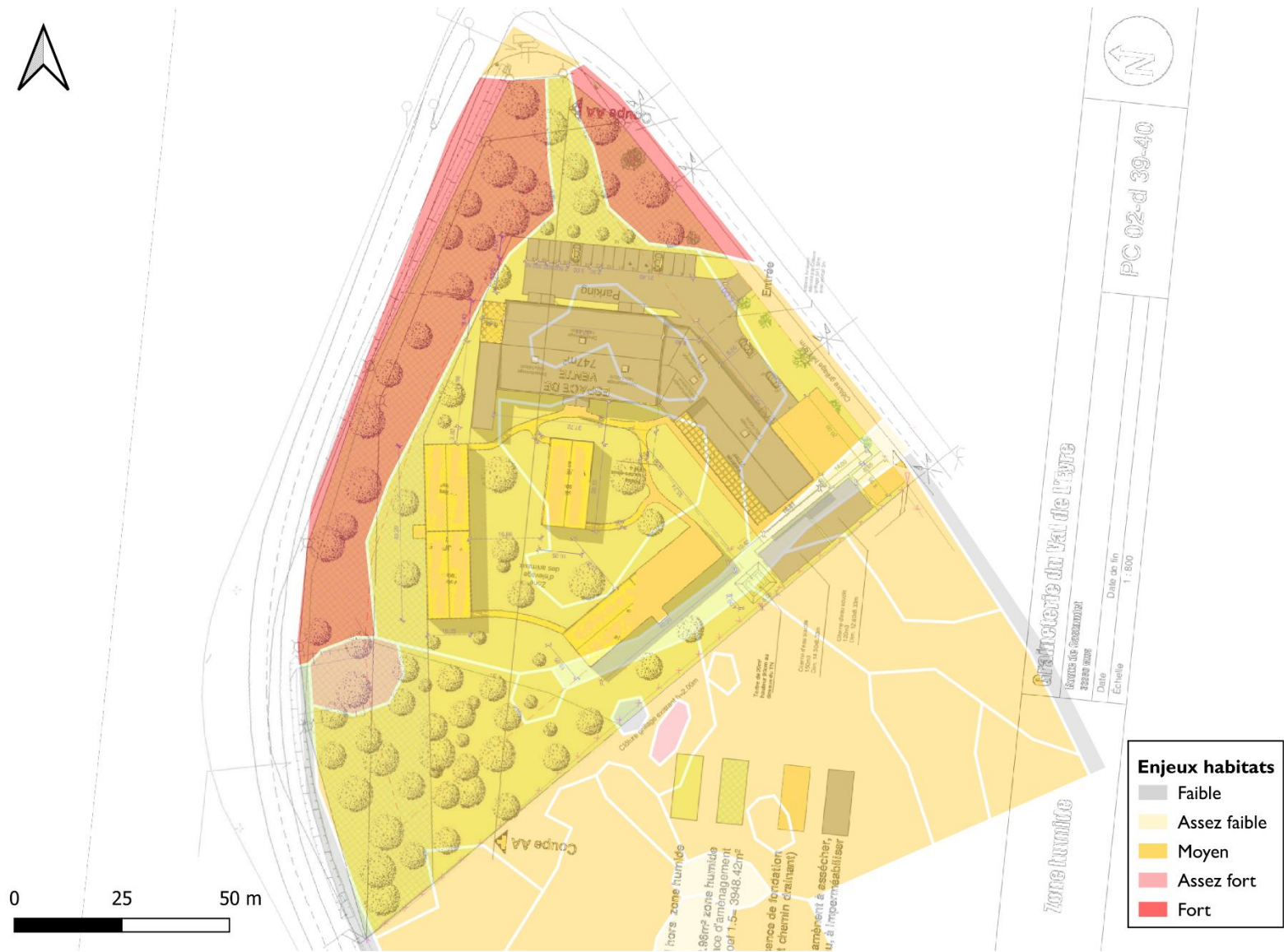


Figure 6 : Plan d'aménagement par enjeux (Sources : Atelier d'architecture LS, ENVOLIS)

Cartographie des mesures d'évitement et de réduction en phase chantier

Projet d'établissement ERP
Communes de MIOS (33)
GRAINETERIE DU VAL DE L'EYRE

 Périmètre d'étude strict

Mesures d'évitement

 Impérméabilisation (2 630,28 m²)

 Mise en défens des zones naturelles environnantes (dont zones humides) avec une barrière anti-intrusion amphibiens

Mesures de réduction

 Espèces exotiques envahissantes

Mesure de compensation

 Zones naturelles conservées (dont 5 162,96 m² de zone humide)

Mesures générales en phase chantier :

- Calendrier des travaux adaptés aux sensibilités écologiques et hors période de crue
- Baliser la zone de chantier
- Aucun rejet dans le milieu
- Mise en place d'une charte de chantier à faible impact écologique
- Mise en place d'un dispositif préventif de lutte contre une pollution

Mesures spécifiques aux espèces exotiques envahissantes :

- Eradication des pieds existants
- Sensibilisation du personnel de chantier
- Nettoyage des véhicules de chantier
- Vérification des apports de matériaux dont la provenance devra être connue

0 15 30 m



Sources : Google Satellite, ENVOLIS
Auteur : ENVOLIS
Date : 16/02/2026



Annexe I : Pré-diagnostic écologique – ENVOLIS, 12/2025

Rapport synthétique des enjeux écologiques – Mios – GRAINETERIE du Val de l'Eyre

Établi par Thomas FLORION et Quentin TANGUY – Chargés d'études naturalistes - 21 pages - ENVOLIS

Lieu : Mios (33380)

Projet : Projet d'extension du magasin de volailles

Maîtrise d'ouvrage : GRAINETERIE du Val de l'Eyre

Caractéristiques du projet :

Le projet a pour objectif la construction d'une expansion du magasin de volailles sur une surface de 29 570 m² sur la commune de Mios.

Ce compte-rendu est une synthèse des différents enjeux issus de l'inventaire de terrain réalisé le **22/12/2025**, de la bibliographie et des milieux naturels remarquables. Les conditions de terrain étaient favorables à l'observation de l'ensemble des taxons.

Composante	Synthèse des enjeux
Habitat	Le périmètre d'étude est composé de 20 habitats, en grande majorité des friches ou des régénérations végétales sur des sols abimés. Les habitats au Nord du périmètre sont des vestiges d'un boisement de conifères, alors que le Sud du périmètre est marqué par une forte pression humaine due à des dépôts de déchets divers.

Habitats naturels, semi-naturels et anthropiques



Projet d'extension
Mios 33 380
Graineterie du Val de l'Eyre

**Voir légende en
Page 2**

0 25 50 m

Sources : Google Satellite, ENVOLIS
Auteur : ENVOLIS
Date : 22/12/2025



Réseau hydrographique

 J5.4 Fossé en eau

 C2.5 Craste

Habitats (Code EUNIS)

 C1.3 Plan d'eau artificiel

 C1.6 x G1 Dépression mouillée végétalisée

 C3.6 Plage de sable végétalisée

 D5.1 Phragmitaie eutrophe

 E1.6 Remblais peu végétalisé colonisé par EEE

 E2 Pelouse eutrophe sur-entretenu

 E2 Prairie à Caméline et herbacée indéterminée

 E2 Station de Vergerette du Canada sur pelouse sur-entretenu

 E5.12 Zone rudérale

 E5.13 Station de Vergerette du Canada

 E5.13 Talus enrichi envahi d'EEE

 E5.3 Lande à Fougère aigle

 E5.3 Lande à Fougère aigle piquetée de ligneux

 E5.3 Friche eutrophe envahie par Raisin d'Amérique

 F3.13I Roncier

 F4.13 Lande humide à Molinie bleue piquetée de chênes

 G5.5 Boisement mixte

 J4.6 Chemin

 J6.31I x J6.2 Dépôts sauvages organiques et non organiques

 J6.4I Dépôt sauvage de fumier aviaire



C1.3 Plan d'eau artificiel



C1.6 x GI Dépression mouillée végétalisée



C2.5 Craste



C3.6 Plage de sable végétalisée



D5.1 Phragmitaie eutrophe



E1.6 Remblais peu végétalisé colonisé par EEE



E2 Pelouse eutrophe sur-entretenu



E2 Prairie à Caméline et herbacée indéterminée



E5.13 Stations de Vergerette du Canada



E5.12 Zone rudérale



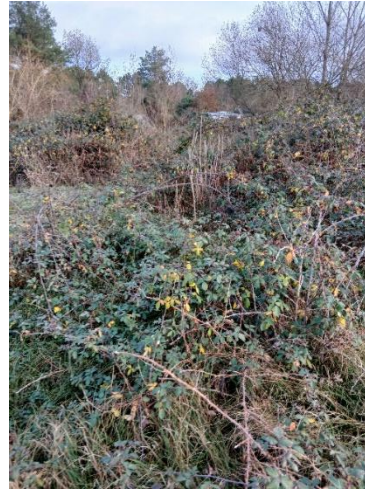
E5.13 Talus enfriché envahi d'EEE



E5.3 Friche eutrophe envahie par Raisin d'Amérique



5.3 Landes à Fougère aigle



F3.131 Ronciers



F4.13 Lande humide à Molinie bleue piquetée
de chênes



G5.5 Boisement mixte



J4.6 Chemin



J5.4 Fossé en eau



J6.311 x J6.2 Dépôts sauvages organiques et non organiques



J6.41 Dépôt sauvage de fumier aviaire

Zones humides

Le site d'étude n'est inclus dans aucune zone humide recensée dans la bibliographie (SDAGE, SAGE, Zones humides d'importances majeures, etc.).

Suite à des échanges entre l'OFB, la DDTM et le porteur de projet, l'intégralité de la parcelle est considérée comme humide.

En effet, des zones humides floristiques avaient été identifiées sur site par l'OFB lors d'une visite de contrôle en 2024.

De plus, compte tenu de la nature des sols attendue, il a été considéré par les services de l'état que l'intégralité de la parcelle pouvait être considéré comme humide selon le critère hydrogéomorphologique.

Le site d'étude est directement inclus dans un zonage réglementaire : Le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne

Et 7 types de zonages réglementaires se trouvent dans un rayon de 3 km :

- Un site Natura 2000 au titre de la Directive Habitats-Faune-Flore : FR7200721 – Vallée de la Grande et de la Petite Leyre
- Une ZNIEFF de type I : 720001997 – Zone inondable de la basse vallée de l'Eyre
- Une ZNIEFF de type II : 720001994 – Vallées de l'Eyre, de la Grande et de la Petite Leyre
- Un site de mesure compensatoire : Création d'un lotissement du domaine de la Chêneraie à Mios (33)
- Un site d'Espace Naturel Sensible : FR4700164 Rives de la Leyre et du Lacanau
- Un site inscrit : Val de l'Eyre ;
- Deux sites classés : AC2 – Mios plan d'eau de la Leyre et les berges lieu-dit le lavoir ; AC2 – Chênes jumeaux de la route de Beliet.

Des espèces inscrites au sein des Natura 2000 et ZNIEFF peuvent être présentes sur le site :

Flore : 8 espèces patrimoniales sont présentes ou potentiellement présentes sur le site

- **Enjeu de conservation moyen** : le Faux carum de Thore, la Gentiane pneumonanthe, le Flûteau nageant, la Narthèce ossifrage, la Romulée bulbocodium, la Hottonie des marais et l'Isoète porc-épic
- **Enjeu de conservation assez faible** : la Fausse jacinthe des bois

Avifaune : 1 espèce patrimoniale est potentiellement présente sur le site :

- **Enjeu de conservation assez faible** : le Faucon hobereau et la Chevêche d'Athéna

Amphibiens : 2 espèces patrimoniales sont présentes ou potentiellement présentes sur site pour le repos et la reproduction :

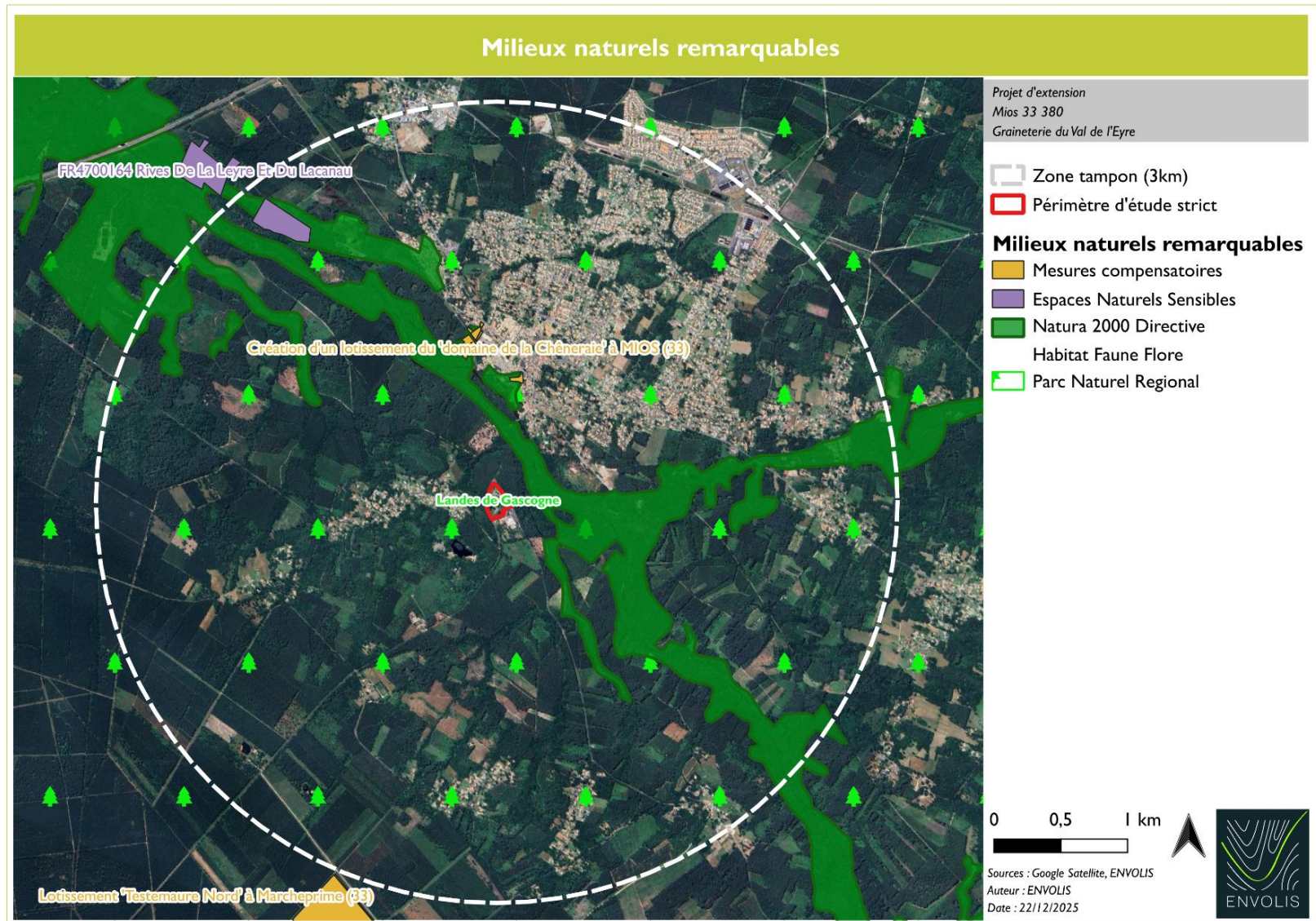
- **Enjeu de conservation fort** : la Rainette verte ;
- **Enjeu de conservation assez faible** : la Grenouille rousse

Chiroptères : 2 espèces de chiroptères patrimoniales sont présentes ou potentiellement présentes sur le site pour la chasse :

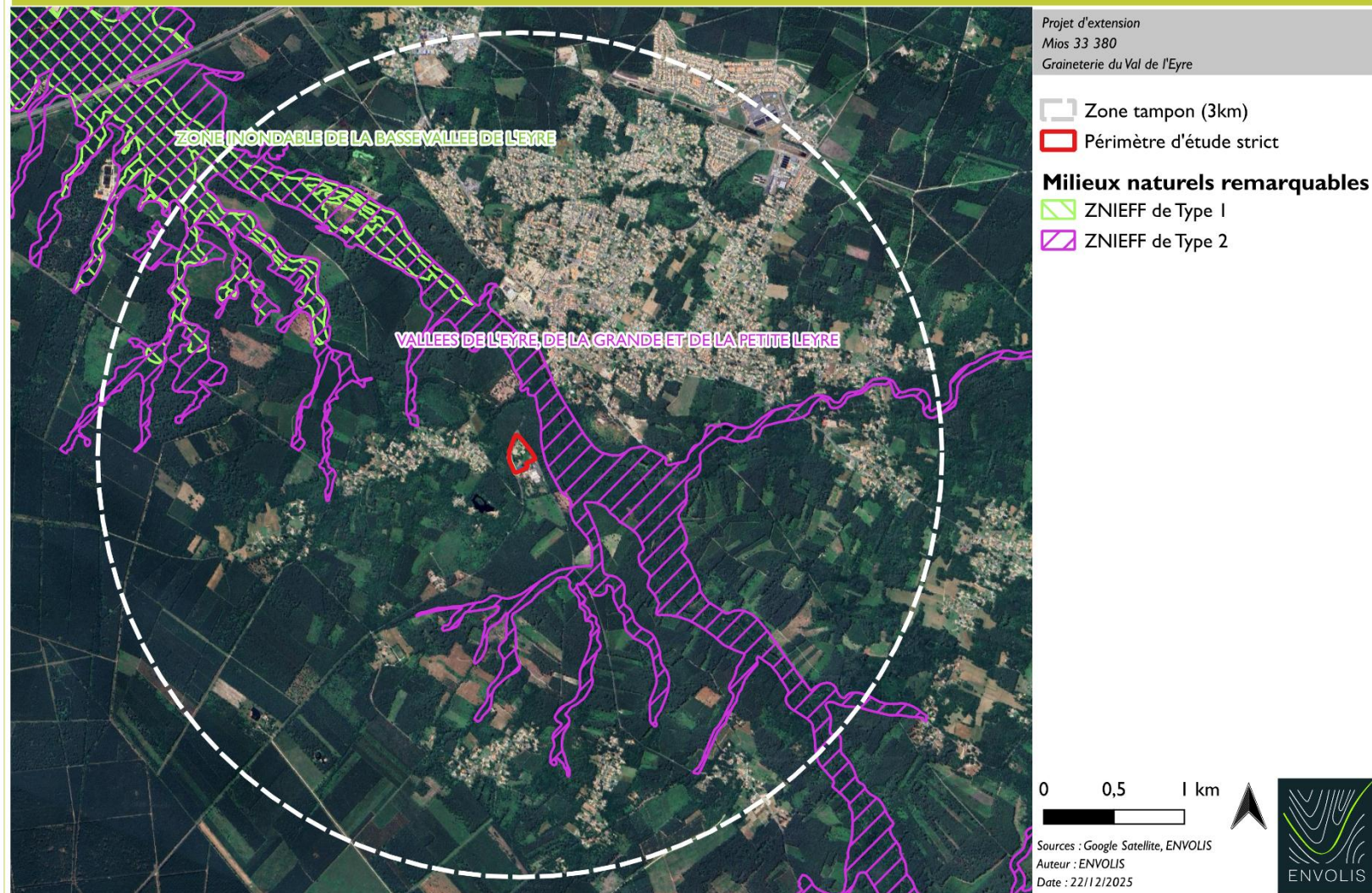
- **Enjeu de conservation assez faible** : le Murin à oreilles échancrées et le Grand rhinolophe

Entomofaune : 11 espèces patrimoniales sont présentes ou potentiellement présentes sur le site :

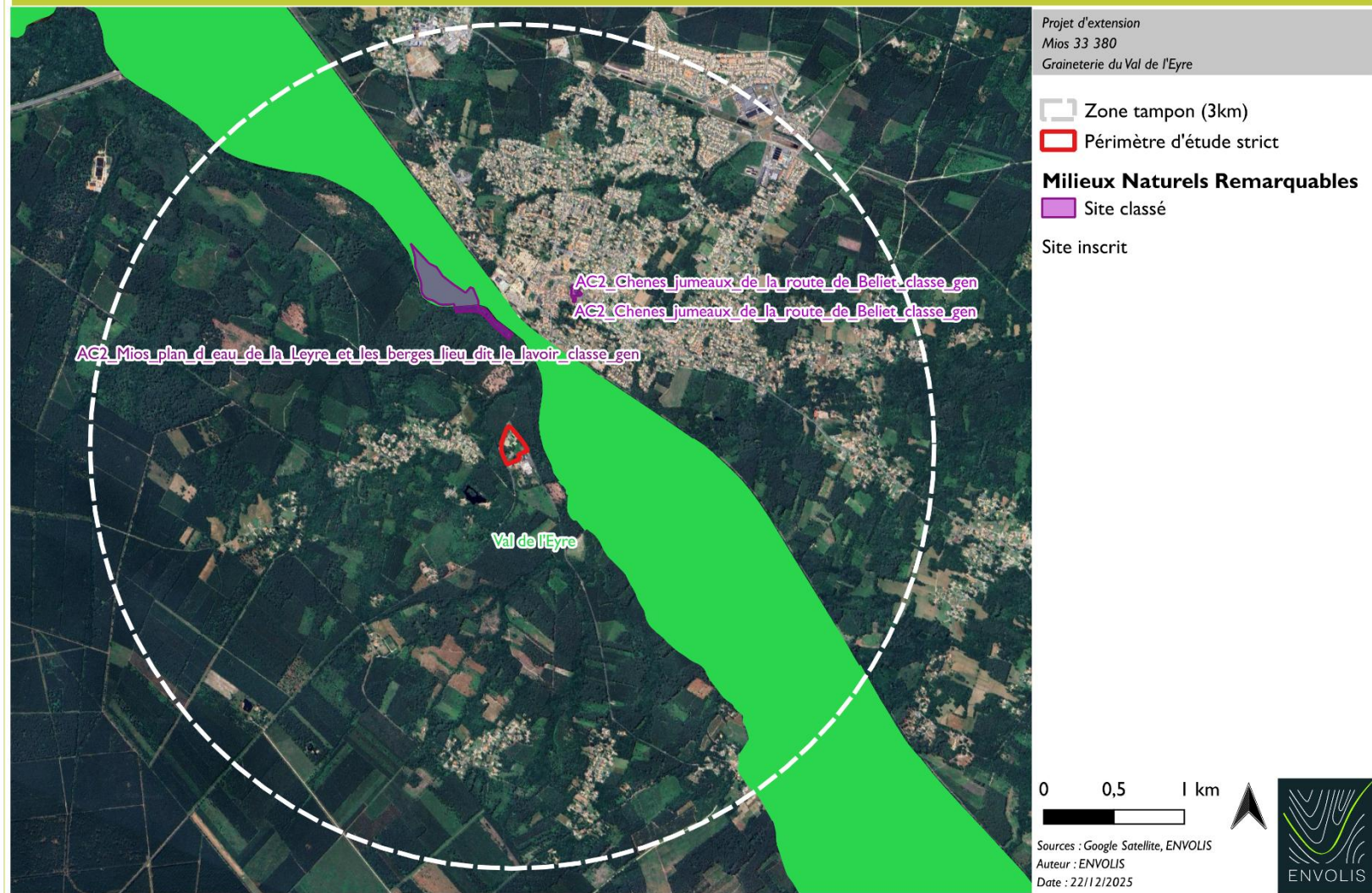
- **Enjeu de conservation fort** : le Fadet des laïches, la Leucorrhine à front blanc et la Leucorrhine à gros thorax ;
- **Enjeu de conservation moyen** : le Damier de la Succise, l'Aesche printanière et l'Agrion joli ;
- **Enjeu de conservation assez faible** : l'Aesche affine, la Naiade aux yeux rouges, le Leste des bois et la Libellule fauve ;
- **Enjeu de conservation faible** : le Miroir.



Milieux naturels remarquables (ZNIEFF de Type 1 et de Type 2)



Milieux naturels remarquables (Sites inscrits et sites classés)



Flore

17 espèces patrimoniales issues de la bibliographie sont potentiellement présentes :

- Enjeu de conservation moyen : l'Isoète porc-épic aux abords des dépressions
- Enjeu de conservation assez faible : le Lotier hispide et le Lotier très étroit dans les milieux ouverts peu végétalisés, ainsi que la Jacobée à feuilles de barbarée aux abords de la craste et des dépressions

Arbre
remarquable

Un arbre remarquable a été recensé sur le périmètre d'étude strict :

- Un Chêne recouvert de lierre



Chêne recouvert de lierre

Micro-habitats

2 micro-habitats ont été identifiés dans l'enceinte du périmètre d'étude :

- Tas de branches
- Tas de décombres



Tas de branches



Tas de décombres

Espèce Végétale Exotique Envahissant e

9 espèces végétales exotiques envahissantes ont été identifiées sur le site :

- Le Raisin d'Amérique (Plantes Exotiques Envahissantes à impact majeur) ;
- Le Sporobole tenace (Plantes Exotiques Envahissantes à impact majeur) ;
- La Vergerette du Canada (Plantes Exotiques Envahissantes à impact majeur) ;
- L'Onagre bisannuelle (Plantes Exotiques Envahissantes à impact modéré) ;
- Le Robinier faux-acacia (Plantes Exotiques Envahissantes à impact majeur) ;
- Le Souchet vigoureux (Plantes Exotiques Envahissantes à impact majeur) ;
- Le Paspale dilaté (Plantes Exotiques Envahissantes à impact majeur) ;
- Le Datura stramoine (Plantes Exotiques Envahissantes à impact modéré) ;
- La Myriophylle du Brésil (Plantes Exotiques Envahissantes à impact majeur).

Avifaune : 31 espèces patrimoniales issues de la bibliographie, dont 9 observées lors de l'inventaire du 22 décembre 2025 (**en gras**) :

- **Enjeu de conservation moyen** : le Chardonneret élégant, le Verdier d'Europe, le Serin cini, le Milan noir, la Bondrée apivore peuvent être présents dans le boisement, et la Cisticole des joncs, l'Alouette lulu et le Tarier pâtre sont susceptibles d'être dans les milieux ouverts ;
- **Enjeu de conservation assez faible** : le **Roitelet triple bandeau**, l'Accenteur mouchet, le **Rougegorge familier**, le Bruant zizi, le Troglodyte mignon, la Fauvette à tête noire, le Pouillot de Bonelli, la **Mésange charbonnière**, le Pic vert, sont potentiellement présents dans les habitats boisés là où ont été contactés la **Buse variable**, l'**Epervier d'Europe**, le **Pouillot véloce**. Le **Pinson des arbres**, le Pipit des arbres ainsi que l'Hypolaïs polyglotte sont susceptibles d'évoluer dans les milieux ouverts, la Bergeronnette grise peut se trouver vers les volières, proche du plan d'eau où la **Bergeronnette des ruisseaux** a été contactée. Enfin, le Martinet noir, pourrait être observé dans les milieux ouverts pour son alimentation ;
- **Enjeu de conservation faible** : le Rougequeue à front blanc, le Rougequeue noir, la Chevêche d'Athéna, le **Moineau domestique** et l'Effraie des clochers sont des espèces pouvant s'alimenter dans le périmètre d'étude.

Mammifères : 1 espèce patrimoniale issue de la bibliographie a été observée sur le site (**en gras**) :

- **Enjeu de conservation assez faible** : le **Lapin de Garenne**, pour lequel des excréments et terrier ont été observés dans les milieux ouverts du périmètre d'étude strict.

Reptiles : 4 espèces patrimoniales sont potentiellement présentes sur le site (la période d'inventaire n'est pas propice à l'observation des reptiles) :

- **Enjeu de conservation assez faible** : le Lézard à deux raies, la Couleuvre helvétique peuvent être potentiellement présents dans le sous-boisement ainsi qu'aux abords des tas de branches. La Couleuvre verte et jaune peut être observé dans l'habitat ouvert peu végétalisé avec le Lézard des murailles qui lui, peut aussi trouver refuge dans le tas de décombres

Amphibiens : 5 espèces patrimoniales sont potentiellement présentes sur le site, se servant des dépressions mouillées végétalisées pour site de reproduction (la période d'inventaire n'est pas propice à l'observation des amphibiens) :

- **Enjeu de conservation assez fort** : le Triton marbré utilise divers habitats pour sa phase de repos, dans le périmètre d'étude il pourra se trouver dans la lande humide à Molinie bleue, le boisement mixte à proximité des dépressions ou même la craste
- **Enjeu de conservation moyen** : la Rainette méridionale trouvera son aire de repos dans le boisement mixte, le Crapaud calamite quant à lui, en période de repos, se réfugiera dans les habitats ouverts peu végétalisés au substrat meuble
- **Enjeu de conservation assez faible** : le Crapaud épineux pourra utiliser l'ensemble des habitats du périmètre d'étude comme aire de repos, alors que, le Triton palmé préférera utiliser les boisements comprenant les dépressions mouillées végétalisées

Entomofaune : 7 espèces patrimoniales sont potentiellement présente sur le site :

- **Enjeu de conservation fort** : le Fadet des Laïches est potentiellement présent dans les landes humides à Molinie bleue

- **Enjeu de conservation assez faible :** l'Hespérie de l'Alcée et l'Œdipode soufrée, sont potentiellement observables dans la zone de remblais peu végétalisée, la Dectique à front blanc est plutôt susceptible de coloniser les landes à Fougère aigle, quant à l'Aeschne affine, l'Agrion mignon et le Leste verdoyant sont potentiellement présents dans les dépressions mouillées végétalisées et le plan d'eau au Sud du périmètre.

L'analyse de la bibliographie et de l'inventaire réalisé par ENVOLIS le 22 décembre 2025 a mis en évidence les enjeux de conservation des habitats en fonction des différentes sensibilités faunistiques et floristiques recensées.

Les espèces observées lors de l'inventaire de terrain sont marquées **en gras**.

La cartographie des enjeux est présentée par la suite.

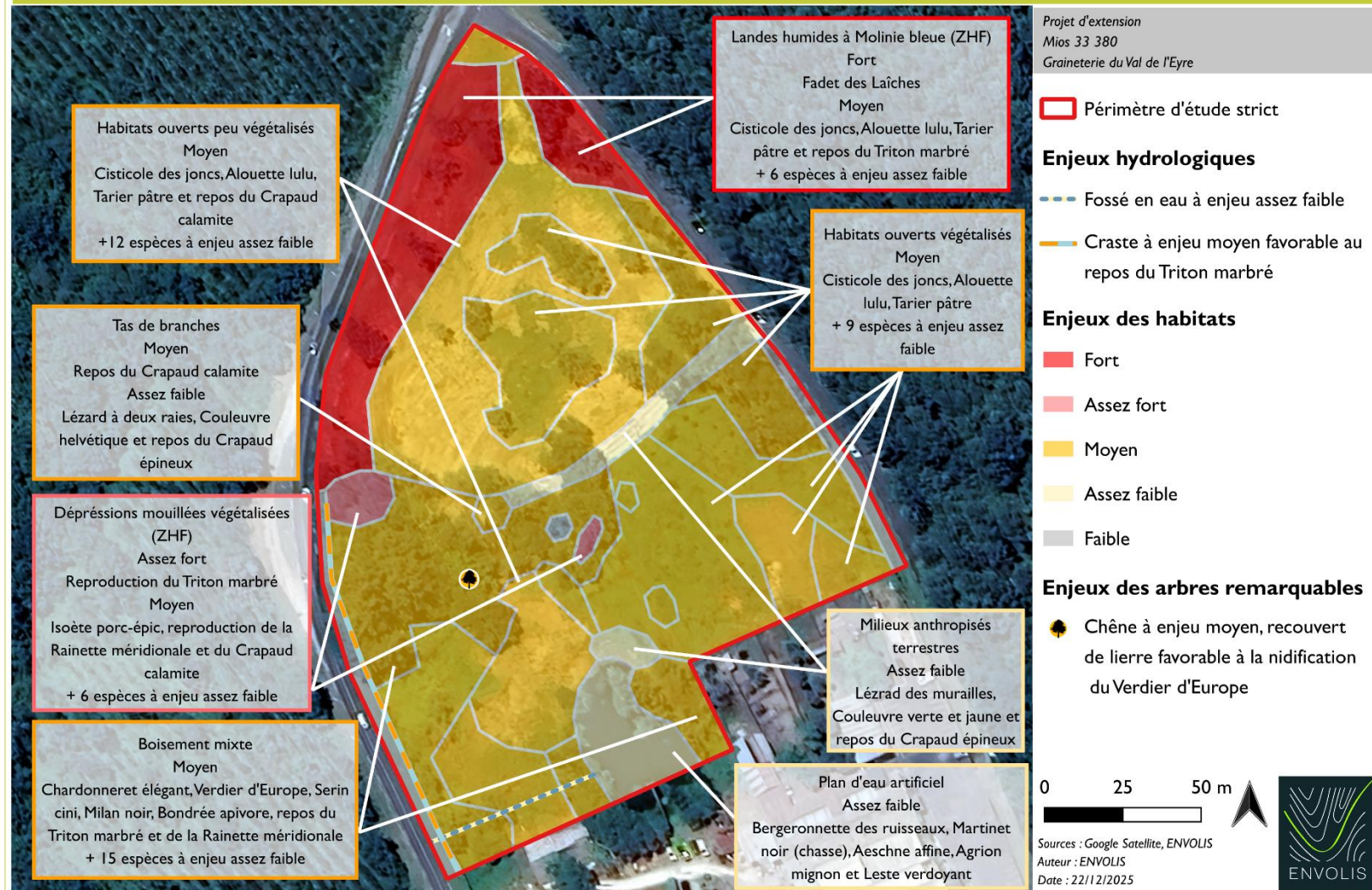
		Enjeu habitat	Enjeu flore	Enjeu oiseaux	Enjeu mammifères	Enjeu chiroptères	Enjeu reptiles	Enjeu amphibiens	Enjeu entomofaune	Enjeu écologique global	
Enjeux écologiques	Périmètre strict	C1.3 Plan d'eau artificiel	Assez faible	Faible	Assez faible Bergeronnette des ruisseaux et Martinet noir (chasse)	Faible	Faible	Faible	Faible	Assez faible Aeschne affine, Agrion mignon et Leste verdoyant	Assez faible
		C1.6 x GI Dépression mouillée végétalisée	Assez faible	Moyen Isoète porc-épic Assez faible Jacobée à feuilles de barbarée	Faible	Faible	Faible	Assez faible Couleuvre helvétique	Assez fort Reproduction du Triton marbré Moyen Reproduction de la Rainette méridionale et du Crapaud calamite + 1 espèce à enjeu assez faible	Assez faible Aeschne affine, Agrion mignon et Leste verdoyant	Assez fort
		C2.5 Craste	Assez faible	Assez faible Jacobée à feuilles de barbarée	Faible	Faible	Faible	Faible	Moyen Repos du Triton marbré Assez faible Repos du Crapaud épineux	Faible	Moyen
		C3.6 Plage de sable végétalisée	Faible	Faible	Moyen Cisticole des joncs, Alouette lulu, Tarier pâtre Assez faible Pinson des arbres, Pipit des arbres et Hypolaïs polyglotte + 3 espèces à enjeu faible	Faible	Faible	Assez faible Lézard des murailles et Couleuvre verte et jaune	Moyen Repos du Crapaud calamite Assez faible Repos du Crapaud épineux	Assez faible Dectique à front blanc et Œdipode soufré	Moyen

	D5.I Phragmitaie eutrophe	Moyen	Faible	Moyen Cisticole des joncs, Alouette lulu, Tarier pâtre Assez faible Pinson des arbres , Pipit des arbres, Bergeronnette des ruisseaux et Hypolaïs polyglotte + 3 espèces à enjeu faible	Faible	Faible	Faible	Assez faible Repos du Crapaud épineux	Faible	Moyen
	E1.6 Remblais peu végétalisés colonisés par EEE	Faible	Assez faible Lotier hispide et Lotier très étroit	Moyen Cisticole des joncs, Alouette lulu, Tarier pâtre Assez faible Pinson des arbres , Pipit des arbres et Hypolaïs polyglotte + 3 espèces à enjeu faible	Assez faible Lapin de Garenne	Faible	Assez faible Lézard des murailles et Couleuvre verte et jaune	Moyen Repos du Crapaud calamite Assez faible Repos du Crapaud épineux	Assez faible Dectique à front blanc, Œdipode soufré et Hespérie de l'Alcée	Moyen
	E2 Pelouse eutrophe sur- entretenue	Faible	Faible	Moyen Cisticole des joncs, Alouette lulu, Tarier pâtre Assez faible Pinson des arbres , Pipit des arbres, Bergeronnette grise, Martinet noir (chasse) et Hypolaïs polyglotte + 3 espèces à enjeu faible	Assez faible Lapin de Garenne	Faible	Assez faible Lézard des murailles et Couleuvre verte et jaune	Assez faible Repos du Crapaud épineux	Assez faible Hespérie de l'Alcée	Moyen
	E2 Station de Vergerette du Canada sur pelouse sur- entretenue	Faible	Faible	Moyen Cisticole des joncs, Alouette lulu, Tarier pâtre Assez faible Pinson des arbres , Pipit des arbres, Bergeronnette grise, Martinet noir (chasse) et Hypolaïs polyglotte + 3 espèces à enjeu faible	Assez faible Lapin de Garenne	Faible	Assez faible Lézard des murailles et Couleuvre verte et jaune	Assez faible Repos du Crapaud épineux	Assez faible Hespérie de l'Alcée	Moyen
	E2 Prairie à Caméline et herbacée indéterminée	Faible	Faible	Moyen Cisticole des joncs, Alouette lulu, Tarier pâtre Assez faible Pinson des arbres , Pipit des arbres et Hypolaïs polyglotte + 3 espèces à enjeu faible	Faible	Faible	Assez faible Lézard des murailles et Couleuvre verte et jaune	Assez faible Repos du Crapaud épineux	Faible	Moyen

E5.12 Zone rudérale	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
E5.13 Station de Vergerette du Canada	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Assez faible Lézard des murailles et Couleuvre verte et jaune	Assez faible Repos du Crapaud épineux	Faible	Assez faible
E5.13 Talus enfriché envahi d'EEE	Faible	Faible	Moyen Cisticole des joncs, Alouette lulu, Tarier pâtre Assez faible Pinson des arbres , Pipit des arbres, Bergeronnette grise et Hypolaïs polyglotte + 3 espèces à enjeu faible	Faible	Faible	Faible	Assez faible Lézard des murailles et Couleuvre verte et jaune	Assez faible Repos du Crapaud épineux	Faible	Moyen
E5.3 Friche eutrophe envahi par Raisin d'Amérique	Faible	Faible	Moyen Cisticole des joncs, Alouette lulu, Tarier pâtre Assez faible Pinson des arbres , Pipit des arbres et Hypolaïs polyglotte + 3 espèces à enjeu faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Assez faible Repos du Crapaud épineux	Faible	Moyen
E5.3 Lande à Fougère aigle	Faible	Faible	Moyen Cisticole des joncs, Alouette lulu, Tarier pâtre Assez faible Pinson des arbres , Pipit des arbres et Hypolaïs polyglotte + 3 espèces à enjeu faible	Assez faible Lapin de Garenne	Faible	Faible	Faible	Assez faible Repos du Crapaud épineux	Assez faible Dectique à front blanc	Moyen
E5.3 Lande à Fougère aigle piquetée de ligneux	Faible	Faible	Moyen Cisticole des joncs, Alouette lulu, Tarier pâtre Assez faible Pinson des arbres , Pipit des arbres et Hypolaïs polyglotte + 3 espèces à enjeu faible	Assez faible Lapin de Garenne	Faible	Faible	Faible	Assez faible Repos du Crapaud épineux	Assez faible Dectique à front blanc	Moyen
F3.131 Roncier	Faible	Faible	Moyen Cisticole des joncs, Alouette lulu, Tarier pâtre Assez faible Pinson des arbres , Pipit des arbres et Hypolaïs polyglotte + 3 espèces à enjeu faible	Faible	Faible	Faible	Assez faible Lézard des murailles et Couleuvre verte et jaune	Faible	Faible	Moyen

F4.13 Lande humide à Molinie bleue piquetée de chênes	Moyen	Faible	Moyen Cisticole des joncs, Alouette lulu, Tarier pâtre Assez faible Pinson des arbres , Pipit des arbres et Hypolaïs polyglotte + 3 espèces à enjeu faible	Faible	Faible	Assez faible Lézard des murailles et Couleuvre verte et jaune	Moyen Repos du Triton marbré Assez faible Repos du Crapaud épineux	Fort Fadet des Laïches	Fort
G5.5 Boisement mixte	Moyen	Faible	Moyen Chardonneret élégant, Verdier d'Europe, Serin cini, Milan noir et Bondrée apivore Assez faible Roitelet triple bandeau , Accenteur mouchet, Rougegorge familier , Bruant zizi, Troglodyte mignon, Fauvette à tête noire, Pouillot de Bonelli, Mésange charbonnière , Pic vert, Buse variable , Epervier d'Europe et Pouillot véloce + 2 espèces à enjeu faible	Faible	Faible	Assez faible Couleuvre helvétique et Lézard à deux raies	Moyen Repos du Triton marbré et de la Rainette méridionale Assez faible Repos du Crapaud épineux	Faible	Moyen
J4.6 Chemin	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Assez faible Lézard des murailles et Couleuvre verte et jaune	Assez faible Repos du Crapaud épineux	Faible	Assez faible
J5.4 Fossé en eau	Assez faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Assez faible
J6.311 x J6.2 Dépôts sauvages (Tas de branches)	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Assez faible Couleuvre helvétique et Lézard à deux raies	Moyen Repos du Crapaud calamite	Faible	Moyen
J6.311 x J6.2 Dépôts sauvages (Tas de décombres)	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Assez faible Lézard des murailles	Assez faible Repos du Crapaud épineux	Faible	Assez faible
J6.41 Dépôt sauvage de fumier aviaire	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Chêne remarquable	Faible	Faible	Moyen Verdier d'Europe	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Moyen

Cartographie des enjeux écologiques



La synthèse des enjeux écologiques présentée repose sur un **unique inventaire mené en période hivernale**. Or, cette période ne permet pas d'appréhender l'ensemble des composantes de la biodiversité, de nombreux taxons étant peu ou pas détectables en hiver. Les résultats obtenus doivent donc être considérés comme **non exhaustifs**.

Afin de compléter et consolider cette analyse, il est recommandé de réaliser **un second passage au printemps**, période de reproduction de la majorité des espèces. Cette prospection complémentaire permettrait à la fois de confirmer les enjeux déjà identifiés et de révéler des enjeux non détectables en hiver, selon les modalités suivantes :

- **Flore** : la floraison et le développement des espèces, notamment annuelles, faciliteraient l'identification précise des habitats et une meilleure évaluation des enjeux liés à la flore patrimoniale.
- **Avifaune** : la fin de l'hivernage et l'installation des espèces nicheuses permettraient de caractériser plus finement les enjeux liés à la reproduction des oiseaux sur le site.
- **Reptiles** : la sortie d'hibernation, combinée à des conditions météorologiques favorables, rendrait possible une prospection visuelle diurne visant à confirmer les enjeux pressentis lors du premier passage.
- **Amphibiens** : un passage nocturne permettrait d'identifier d'éventuelles espèces dans le périmètre d'étude
- **Entomofaune** : des prospections menées durant la période de vol des espèces offriraient une meilleure appréciation des enjeux de conservation associés à ce taxon.

Le croisement des données issues des passages permettra ainsi d'établir une synthèse des enjeux écologiques plus robuste et représentative de la biodiversité présente et fonctionnelle au sein du périmètre d'étude et de définir si d'autres inventaires sont nécessaires.

Annexe 2 : Etude de conception d'assainissement non collectif – ENVOLIS, 02/2022

ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Etude de
conception

Expertise Eau

ENVOLIS
AMÉNAGEMENT
& INGÉNIERIE
ENVIRONNEMENTALE

03/02/2022

Département de la Gironde (33)

Commune : MIOS

Cadastre : AK n° 183



M. CROZAT
4 route de Castandet
33380 MIOS

SOMMAIRE

I.	CONTEXTE DE L'ÉTUDE.....	5
A.	Cadre de l'étude.....	5
B.	Objet de l'étude	5
C.	Nom et adresse du demandeur.....	5
D.	Auteur de l'étude.....	5
II.	ÉTAT INITIAL DU SITE.....	6
III.	INVESTIGATIONS DE TERRAIN	9
IV.	APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT	11
A.	Méthodologie SERP	11
B.	Résultats.....	11
V.	CARACTÉRISTIQUES DU PROJET	12
A.	Caractérisation du projet et évaluation des besoins.....	12
B.	Volume d'effluents journaliers à traiter	12
C.	Dispositif existant	12
VI.	FILIÈRE DE TRAITEMENT traditionnelle	13
A.	Choix du dispositif de traitement.....	13
B.	Évacuation des effluents traités	14
C.	Implantation de la filière.....	14
D.	Profil hydraulique.....	14
	ANNEXES	17

ANNEXES

Annexe 1 : Planche photo du site d'étude

Annexe 2 : Profils pédologiques

Annexe 3 : Informations générales sur l'assainissement non collectif

Annexe 4 : Description de la filière d'assainissement

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Méthodologie S.E.R.P. - Aptitude d'un sol à l'assainissement individuel	11
Figure 2 : Coupe de principe du dispositif de traitement traditionnel.....	13
Figure 3 : Zone d'implantation recommandée de la filière traditionnelle	15
Figure 4 : Profil hydraulique de la filière traditionnelle préconisée	16

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Résultats de la méthode S.E.R.P.	11
Tableau 2 : Dimensions du filtre à sable vertical surélevé non drainé.....	14

PLANCHES GRAPHIQUES

Planche 1 : Etat initial

RESUME

- **Classification S.E.R.P. :**

Paramètres	Mesures/Observations	Aptitude
Sol – Vitesse de percolation (mm/h)	57 à 133	Favorable
Eau - Profondeur minimale de la nappe (m/TN)	Hautes Eaux : -0,50m/TN	Défavorable
Roche - Profondeur du substratum rocheux (m/TN) *	> 1,50	Favorable
Pente - Topographie de la zone (%)	< 2	Favorable

- **Prescription de la filière de traitement traditionnelle**

Selon la méthode SERP, le paramètre « Eau » n'est pas favorable à l'assainissement individuel classique par tranchées d'infiltration. Une filière de traitement traditionnelle est préconisée et serait composée des éléments suivants :

- Fosse toutes eaux de volume minimal 3 m³ ;
- Poste de relevage en amont du tertre non drainé ;
- Tertre non drainé de surface minimale au sommet 20 m², fond de fouille calé à -0,20 m/TN, hauteur hors sol de +0,90 m/TN ;
- L'aliol au droit du site devra être retiré et remplacé par un matériau drainant.

Les éléments enterrés (fosse toutes eaux, poste de relevage) devront être installés en période de forte pluviosité en raison de la faible profondeur de la nappe et des risques de débordement.

I. CONTEXTE DE L'ÉTUDE

A. CADRE DE L'ÉTUDE

A la demande de M CROZAT, la Société ENVOLIS a réalisé une étude hydro-pédologique préalable à la définition et au dimensionnement des filières d'assainissement adaptées au traitement des eaux usées issues d'un terrain situé sur la commune de MIOS (33).

L'étude est réalisée dans le cadre d'un dépôt de permis de construire des nouvelles installations de la Graineterie du Val de l'Eyre, qui comporteront un espace de vente ouvert au public, des locaux dédiés aux employés ainsi qu'un ensemble de volières.

Au jour des investigations de terrain, réalisées le 26/01/2022, M. CROZAT était présent sur les lieux d'investigation.

B. OBJET DE L'ÉTUDE

Le but de l'étude est de définir l'aptitude des sols à l'épuration des eaux usées, puis de définir et de dimensionner la filière de traitement adaptée au terrain présent au droit du site, en adéquation avec les exigences de la santé publique et de l'environnement, à savoir :

- Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1.2 Kg/j de DBO5 ;
- Loi N° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau ;
- DTU 64.1 (Août 2013) : Mise en œuvre des dispositifs d'assainissement autonome ;
- Norme NF P16-006 (Août 2016) : Installation d'assainissement non collectif – Conception.

C. NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR

Informations pétitionnaire	M. CROZAT	Tél. : - Mail : graineterie-du-val-de-leyre@outlook.fr
Informations terrain	Route de Castandet 33380 MIOS	Section AK n° 183 S ~ 1,3 ha
SPANC compétent	SIBA 16 allée Corrigan - CS 40002 33311 ARCACHON Cedex	Tél : 05 57 76 23 23 Mail : administration@siba-bassin-arcachon.fr

D. AUTEUR DE L'ÉTUDE



Investigations de terrain	Rédaction du dossier
H. CAMPET 26/01/2022	H. CAMPET h.campet@envolis.fr

II. ÉTAT INITIAL DU SITE

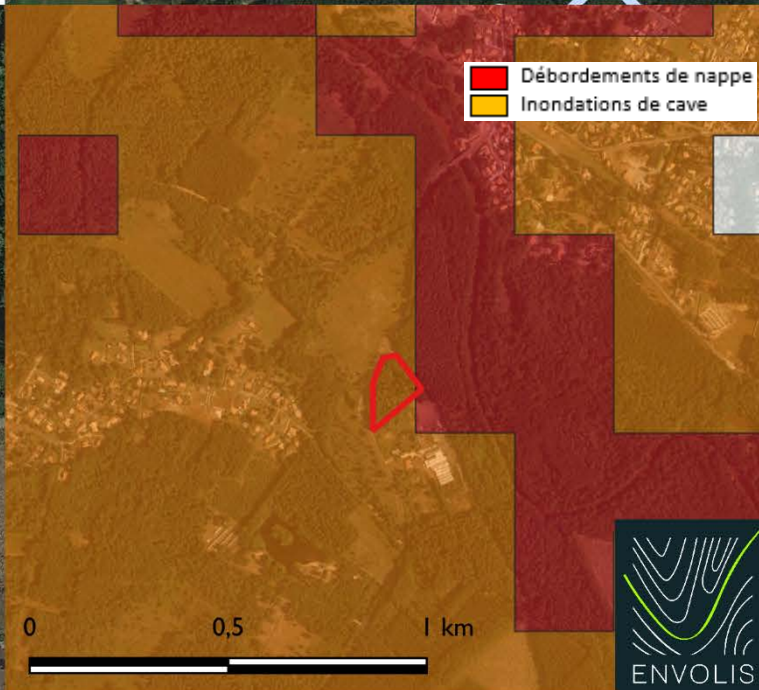
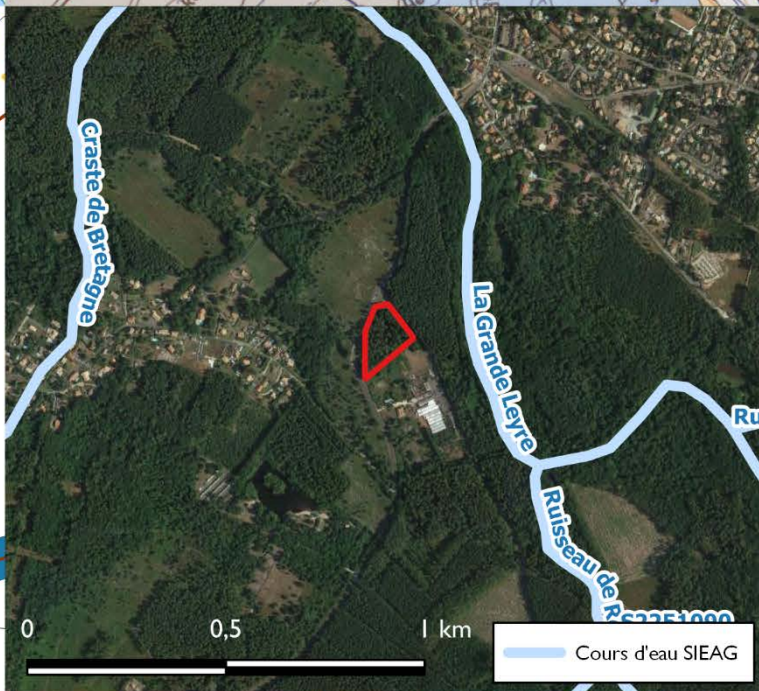
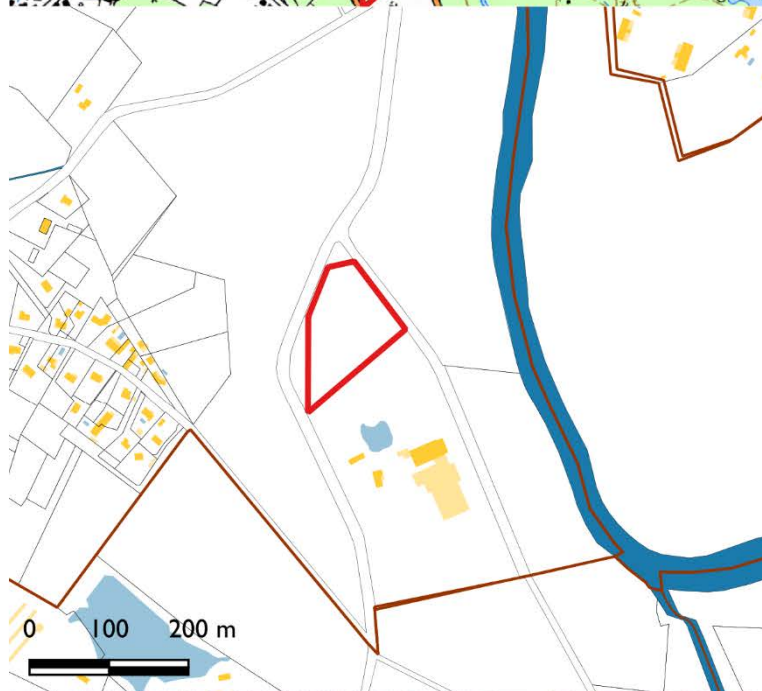
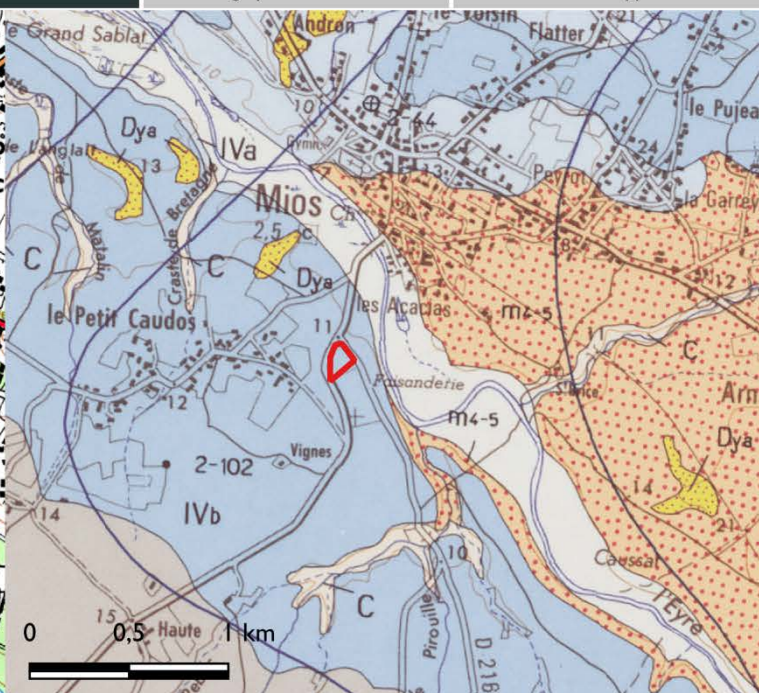
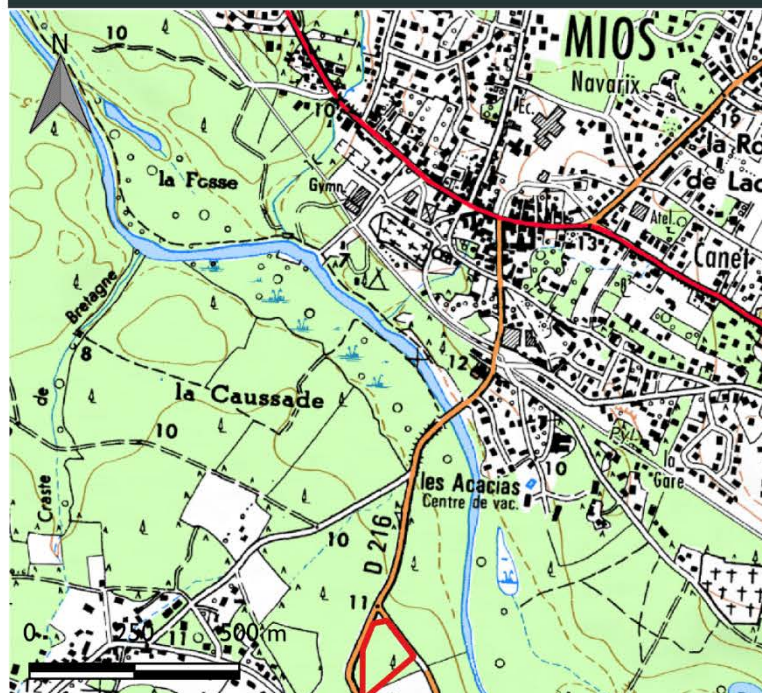
Localisation	Situation géographique (Source : IGN25)	A environ 1,3 km au sud du centre-bourg de MIOS
	Parcelles cadastrales (Source : cadastre.gouv.fr)	Feuille cadastrale de Mios : section AK n° 3177p
	Accès au terrain (Source : IGN25)	Par la route de Castandet
Occupation du sol	Règlement d'urbanisme et schéma d'assainissement des Eaux usées (Source : PLU de MIOS, approuvé le 11 février 2019)	<u>Zone A</u> : ZONE AGRICOLE « En l'absence de réseau public d'assainissement des eaux usées, les constructions ou installations doivent être dotées d'un assainissement autonome, conforme aux normes en vigueur. En secteur défavorable à l'assainissement autonome, le pétitionnaire devra justifier d'une étude hydrogéologique confirmant la faisabilité et la définition d'un système conforme au règlement du SPANC. En cas d'extension, de réhabilitation ou de changement de destination d'un bâtiment existant et non desservi par le réseau public d'assainissement des eaux usées, les travaux ne peuvent être autorisés qu'à la condition que le dispositif d'assainissement autonome existant ou à créer soit de capacité suffisante et soit conforme à la réglementation en vigueur. L'évacuation directe des eaux usées non traitées est strictement interdite dans les fossés et cours d'eau. »
	Couvert du terrain	Parcelle en friche avec quelques boisements
	Espace disponible	L'espace disponible pour l'implantation d'un dispositif d'assainissement autonome de type filière traditionnelle ou classique est suffisant sur la parcelle d'étude.
Milieu physique et naturel	Géologie à 1/50 000 (Source : BRGM, carte géologique de BELIN n°850)	Formation IVb : Pléistocène inférieur. Formation de Belin : graviers et sables grossiers, kaoliniques
	Hydrogéologie et nappe superficielle (Source : BRGM)	Sables plio-quaternaires des bassins côtiers région hydro et terrasses anciennes de la Gironde Ressources profondes : Pliocène, Miocène, Oligocène, Crétacé, Jurassique
	Réseau hydrographique (Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne)	La parcelle se situe dans la partie aval du bassin versant de la Leyre, qui s'écoule à environ 150m à l'est de la zone d'étude.
	Réseau hydrographique secondaire	La parcelle d'étude présente des mouillères dans sa partie sud, liées à une baisse de la topographie dans cette zone.
	Contexte topographique (Source : IGN25)	A l'endroit pressenti pour accueillir le dispositif d'assainissement, le terrain est dépourvu de tout relief majeur et la topographie apparente y est relativement plane. Le site se situe aux alentours de +10 m NGF.

	Milieux naturels remarquables et milieux sensibles (Source : DREAL)	Le site n'est inclus dans aucune zone Natura 2000, ZNIEFF, site inscrit ou site classé. Les sites Natura 2000 et ZNIEFF 2 les plus proches sont ceux des vallées de la Grande et la Petite Leyre, situés à 150m à l'est du projet.
Risques naturels	Aléa remontée de nappe (Source : BRGM, 2018)	Le terrain est situé dans une zone potentiellement sujette aux inondations de cave, et à proximité immédiate d'une zone potentiellement sujette aux débordements de nappe.
	Plan de prévention des risques (Source : BRGM)	Commune non soumise à un PPR.

Planche I - Etat initial du site étudié

1 - Situation géographique
2 - Situation cadastrale
3 - Photographie aérienne

4 - Contexte géologique
5 - Contexte hydrographique
6 - Remontée de nappe

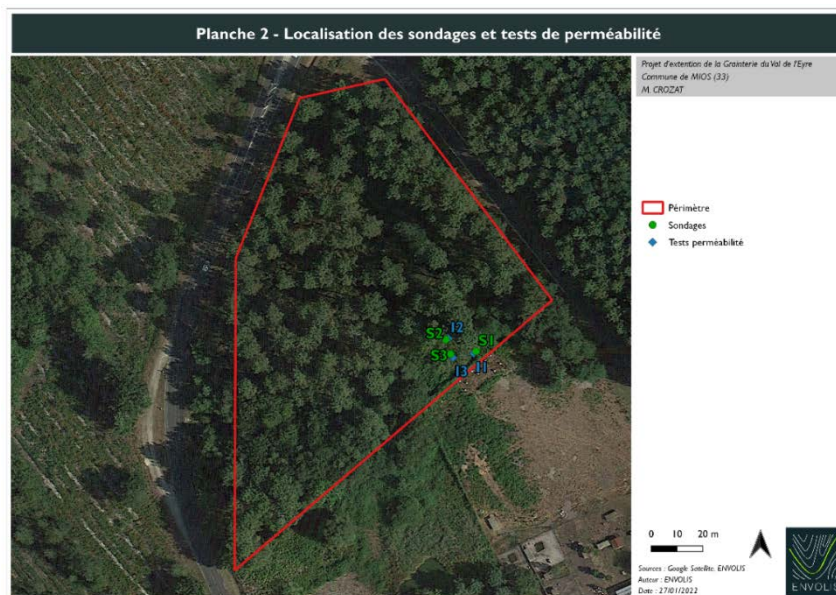


III. INVESTIGATIONS DE TERRAIN

Méthodologie

Les investigations de terrain menées le 26/01/2022 ont porté sur la réalisation de :

- 3 sondages de sols à la tarière manuelle, notés S1 à S3, et descendus à des profondeurs comprises entre -1,10 et -1,50 m/TN;
- 3 tests de perméabilité à charge constante, type Porchet, notés I1 à I3.



Remarque : Les sondages de sol et les tests de perméabilité ont été positionnés aux alentours des emplacements pressentis des dispositifs d'assainissement autonome, soit dans la partie est du terrain.

Pédologie

D'après les sondages réalisés, les sols sont formés d'un horizon sableux associé à de la matière organique en surface sur une épaisseur allant de 10 à 20 cm, suivi de sables moyens gris foncés sur S1 et S2, ou de sables gris clair fins sur S3, allant jusqu'à -0,70 à -0,80 m/TN. Des sables aliotiques humides de 20 cm d'épaisseur suivis d'un horizon d'aliots indurés sont présents sur S2 et S3 à partir de -0,9 et -1 m/TN, et des sables bruns sur S1. Les sondages sont humides à partir de -0,7 m/TN et sont saturés en eau à partir de -1 m/TN sur S1 et S2, et à partir de -1,1 m/TN sur S3.

Les profils pédologiques des sondages sont fournis en annexe I de ce rapport.

Ainsi, les sols sont relativement homogènes en surface à l'échelle du terrain : horizon sableux avec matière organique, sables gris fin à moyen, sables aliotiques meubles, aliots indurés sur S2 et S3 ou sables bruns sur S1.

Piézométrie

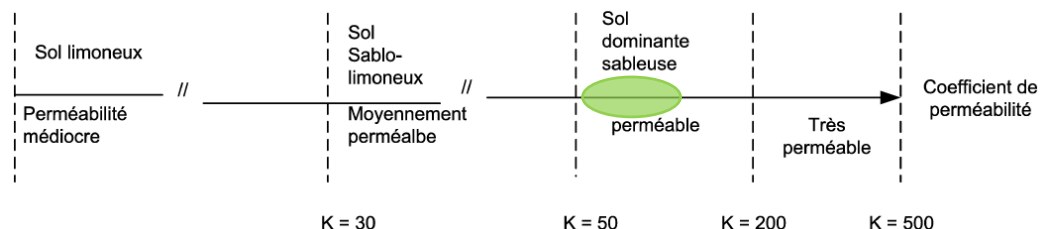
Au jour de l'étude (26/01/2022), le toit de la nappe a été recoupé sur l'ensemble des sondages à une profondeur allant de **1 à 1,1 m/TN**, tandis qu'elle affleurerait dans la dépression du terrain située au sud.

Aucune trace d'hydromorphie permettant de définir le niveau de plus hautes eaux (NPHE) n'a pu être observée sur les sondages, dû à la nature des sols en place (podzosols). Au vu des faibles précipitations observées durant la période précédant les investigations, la nappe est par conséquent susceptible de remonter en période de hautes eaux ou d'épisodes pluvieux prolongés.

En considérant ces éléments, un niveau de hautes eaux sécuritaire de **-0,50 m/TN** sera donc retenu.

Le niveau de la nappe est donc une contrainte d'aménagement des terrains en ce qui concerne la gestion des eaux usées.

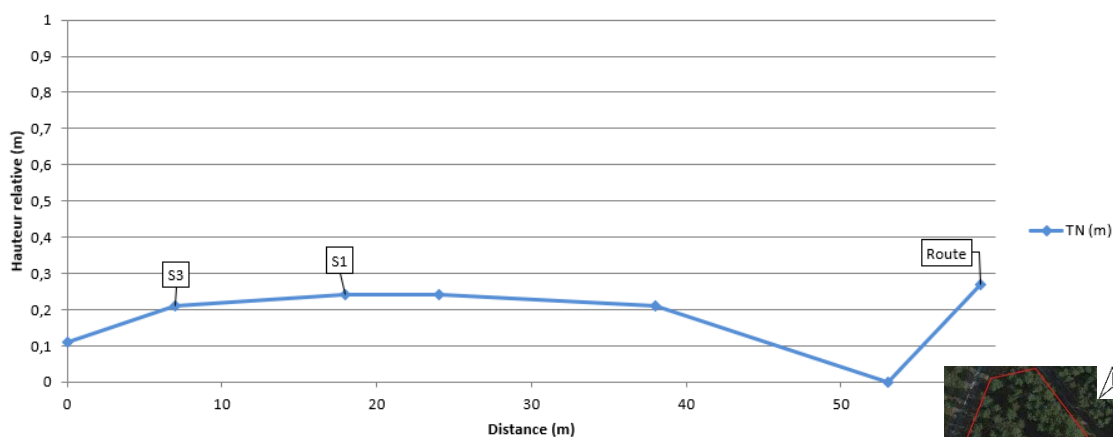
Référence test	Profondeur [m/TN]	Perméabilité (K) [mm/h]
I1	0,30	132,80
I2	0,20	74,51
I3	0,30	57,65



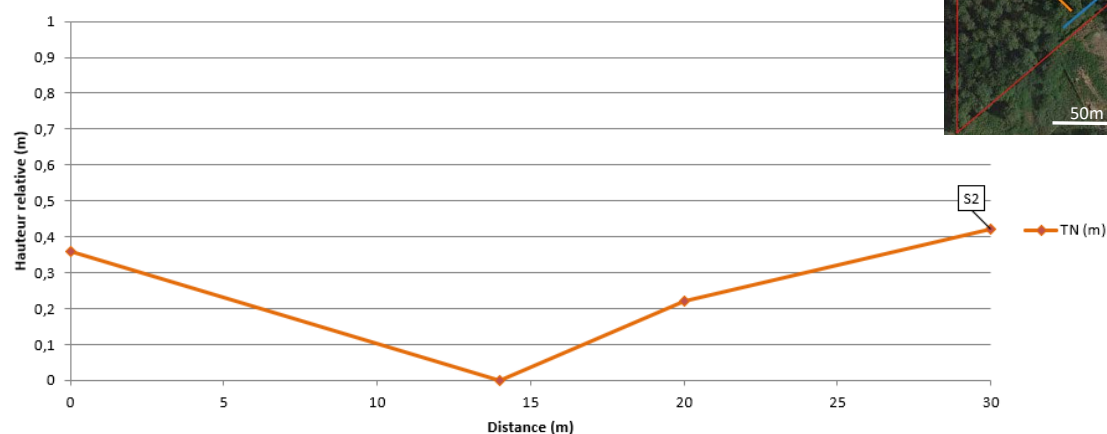
Les terrains sont donc perméables.

Au vu des valeurs de perméabilité mesurées sur le terrain, l'infiltration des eaux épurées en aval des filières de traitement est possible ($K > 10$ mm/h) : on retiendra ainsi une perméabilité sécuritaire de **50 mm/h**.

Profil relatif du terrain (SO-NE)



Profil relatif du terrain (NO-SE)



A l'emplacement pressenti pour accueillir la filière d'assainissement, le terrain présente une pente inférieure à 2%. La parcelle d'étude se situe à environ 10 m NGF.

IV. APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT

A. METHODOLOGIE SERP

Dans le cas de filières d'assainissement classiques, le système de traitement peut s'effectuer dans le terrain naturel ou sur un sol reconstitué en fonction de l'aptitude du sol en place à l'assainissement.

La méthodologie S.E.R.P permet de déterminer l'aptitude des sols à l'assainissement individuel, en fonction des paramètres suivants :

- Sol : texture, structure nature et perméabilité,
- Eau : profondeur et vulnérabilité de la nappe, utilisation de la nappe (captage...),
- Roche : profondeur du substratum rocheux,
- Pente : topographie de la zone d'implantation.

Aptitude générale du sol en place à l'assainissement individuel			
Paramètres	Favorable	Moyennement favorable	Défavorable
Sol (s) Vitesse de percolation (mm/h)	50 à 500	20 à 50	< 20 et > 500
Eau (e) Profondeur minimale des nappes (m)	> 1,5	1 à 1,5	< 1
Roche (r) Profondeur de la roche mère (m)	> 1,5	1 à 1,5	< 1
Pente (p) %	< 2	2 à 10	> 15

Figure 1 : Méthodologie S.E.R.P. - Aptitude d'un sol à l'assainissement individuel

L'analyse croisée des contraintes d'un site d'implantation guide la prescription de la filière d'assainissement individuel. Des aménagements particuliers peuvent en outre être proposés sur cette base.

B. RESULTATS

Le tableau suivant présente les résultats de la méthodologie S.E.R.P appliquée au terrain d'étude :

Paramètres	Mesures/Observations	Aptitude
Sol – Vitesse de percolation (mm/h)	57 à 133	Favorable
Eau - Profondeur minimale de la nappe (m/TN)	Hautes Eaux : -0,50 m/TN	Défavorable
Roche - Profondeur du substratum rocheux (m/TN) *	> 1,50	Favorable
Pente - Topographie de la zone (%)	< 2	Favorable

Tableau 1 : Résultats de la méthode S.E.R.P.

Ainsi, le terrain naturel présent sur le site du projet présente une aptitude à l'assainissement insuffisante sur le paramètre « Eau ».

V. CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

A. CARACTERISATION DU PROJET ET EVALUATION DES BESOINS

La parcelle accueillera des installations destinées à l'élevage de volailles, principalement à usage domestique, de la Graineterie du Val de l'Eyre. Seront considérés pour les besoins des installations, exprimés en Equivalent Habitant (EH), le nombre d'employés travaillant au sein des futurs bâtiments.

Un EH, ou Equivalent Habitant, est une approche statistique permettant d'estimer la pollution générée par un utilisateur d'eau et définie par l'arrêté du 06 novembre 1996. A titre d'information, un EH correspond en moyenne à :

- 150 L/hab./j ;
- 60 g de DBO5/hab./j ;
- 145 g de DCO/hab./j ;
- 75 g de MES/hab./j ;
- 15 g de NGL/hab./j ;
- 2,5 g de PT/hab./j.

La norme NF P 16-006 présente des coefficients de dimensionnement en fonction du type d'activité liée à l'évaluation des charges polluantes nécessaires au dimensionnement des installations de traitement. Dans le cadre d'une activité de travail, le ratio à appliquer est de **1/2 EH** par employé.

Dans le cadre du projet de M. CROZAT, il est prévu la création d'un espace de vente avec exploitation d'élevage. Les futures installations disposeront d'un bloc sanitaire (deux WC, un lavabo et une douche) auquel seuls les employés auront accès. L'activité de la Graineterie prévoyant la présence de **5 employés** sur site, la capacité de traitement du système épuratoire sera donc dimensionnée sur la base de **3 EH**.

Par ailleurs, l'activité d'élevage de volailles ne devrait pas générer d'effluents d'eaux usées, le nettoyage des volières se faisant sans eau.

Le dimensionnement du dispositif d'assainissement étant basée sur les caractéristiques du projet prévu, toute modification de celui-ci nécessitera une réévaluation des besoins.

B. VOLUME D'EFFLUENTS JOURNALIERS A TRAITER

Le volume d'effluents journalier moyen usuellement retenu est de 150 L/j/personne. Ainsi, pour 3 EH, le volume d'effluents journalier à traiter est estimé à 450 L.

C. DISPOSITIF EXISTANT

Au jour de l'étude, le site ne comporte aucun dispositif d'assainissement.

VI. FILIÈRE DE TRAITEMENT TRADITIONNELLE

A. CHOIX DU DISPOSITIF DE TRAITEMENT

Selon la méthode SERP, le paramètre « Eau » n'est pas favorable à l'assainissement individuel classique par tranchées d'infiltration.

Conformément à la réglementation en vigueur et compte tenu des contraintes inhérentes au site, la filière d'assainissement préconisée est composée des dispositifs suivants :

- Fosse toutes eaux de volume minimal 3 m³ ;
- Tertre non drainé ayant une surface minimale au sommet de 20 m² (largeur de 5 m, longueur de 4 m minimum).
La base du dispositif sera calée à -0,20 m/TN de façon à limiter le recoupement du toit de la nappe superficielle en période de hautes eaux (-0,20 m/TN). La hauteur hors-sol sera ainsi de +0,9 m/TN.
- La mise en place d'un poste de relevage.
- Les dispositifs enterrés (Fosse toutes eaux, poste de relevage) devront être mis en place de manière à demeurer fonctionnels en cas de débordement de nappe.
- L'alios au droit du site devra être retiré et remplacé par un matériau drainant.

Remarque : la mise en place d'un bac à graisse n'est pas nécessaire dans le cadre de ce projet.

La coupe type du dispositif préconisé est présentée sur la figure suivante, les caractéristiques générales étant présentées en annexe 2.

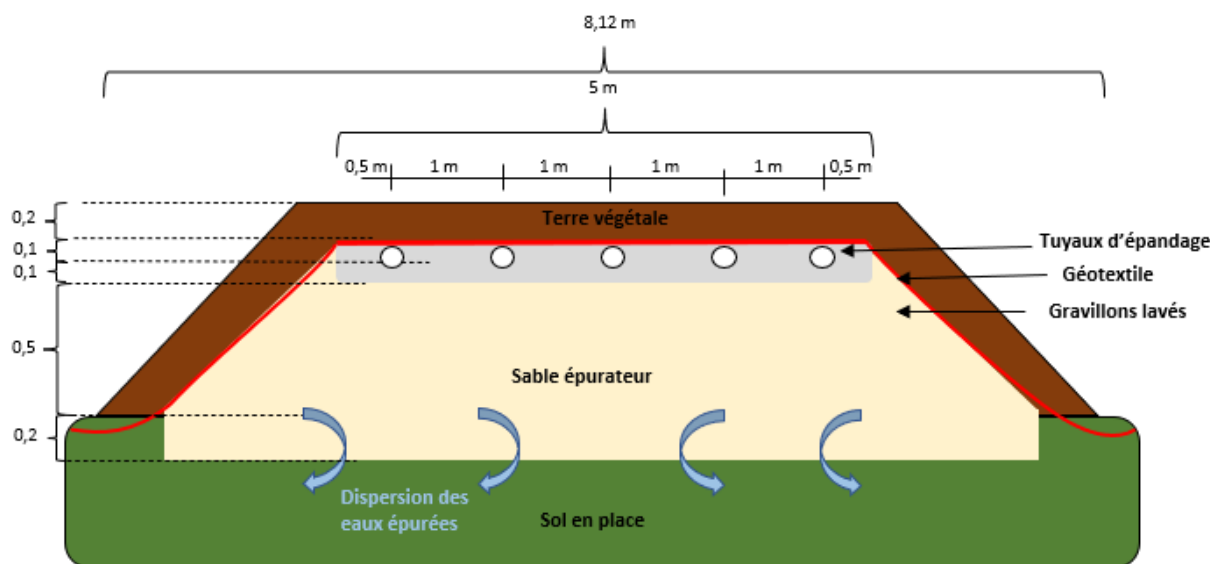


Figure 2 : Coupe de principe du dispositif de traitement traditionnel

BESOINS		TRAITEMENT			
Nombre d'employés	Equivalent habitants	Type	Base du dispositif	Hauteur hors sol min	Eléments de dimensionnement (surface min au sommet)
5	3	Tertre non drainé	-0,20 m/TN	+0,9 m/TN	20 m ² (5m x 4m)

L'angle entre le sol naturel et les parois du tertre doit être inférieur à 30°. La surface minimum de la base du tertre est calculée en fonction d'un angle de 30°, de la hauteur hors sol du tertre et de la surface du sommet. Ainsi, les dimensions du dispositif sont les suivantes :

Tableau 2 : Dimensions du filtre à sable vertical surélevé non drainé

Largeur au sommet	5 m
Longueur min. au sommet	4 m
Surface min. au sommet	20 m ²
Angle entre TN et parois	30°
Largeur au sol	8,12 m
Longueur au sol	7,12 m
Emprise au sol	58 m ²

B. ÉVACUATION DES EFFLUENTS TRAITES

La dispersion des eaux épurées se fera par infiltration dans le sol support.

C. IMPLANTATION DE LA FILIERE

Pour rappel, la filière pourra être implantée sans restriction sur la parcelle, sous réserve de respecter la réglementation en vigueur (sauf dispositions particulières plus strictes, le dispositif doit être placé à plus de 35 m d'un captage d'eau déclaré et destiné à la consommation humaine). Le respect des distances réglementaires incombe ainsi à l'exécutant des travaux, selon l'implantation.

D. PROFIL HYDRAULIQUE

Le profil hydraulique indicatif de la filière préconisée est donné ci-après à titre indicatif. Le respect des conditions de pose réglementaires incombe ainsi à l'exécutant des travaux, en fonction des caractéristiques techniques du matériel choisi par le client.

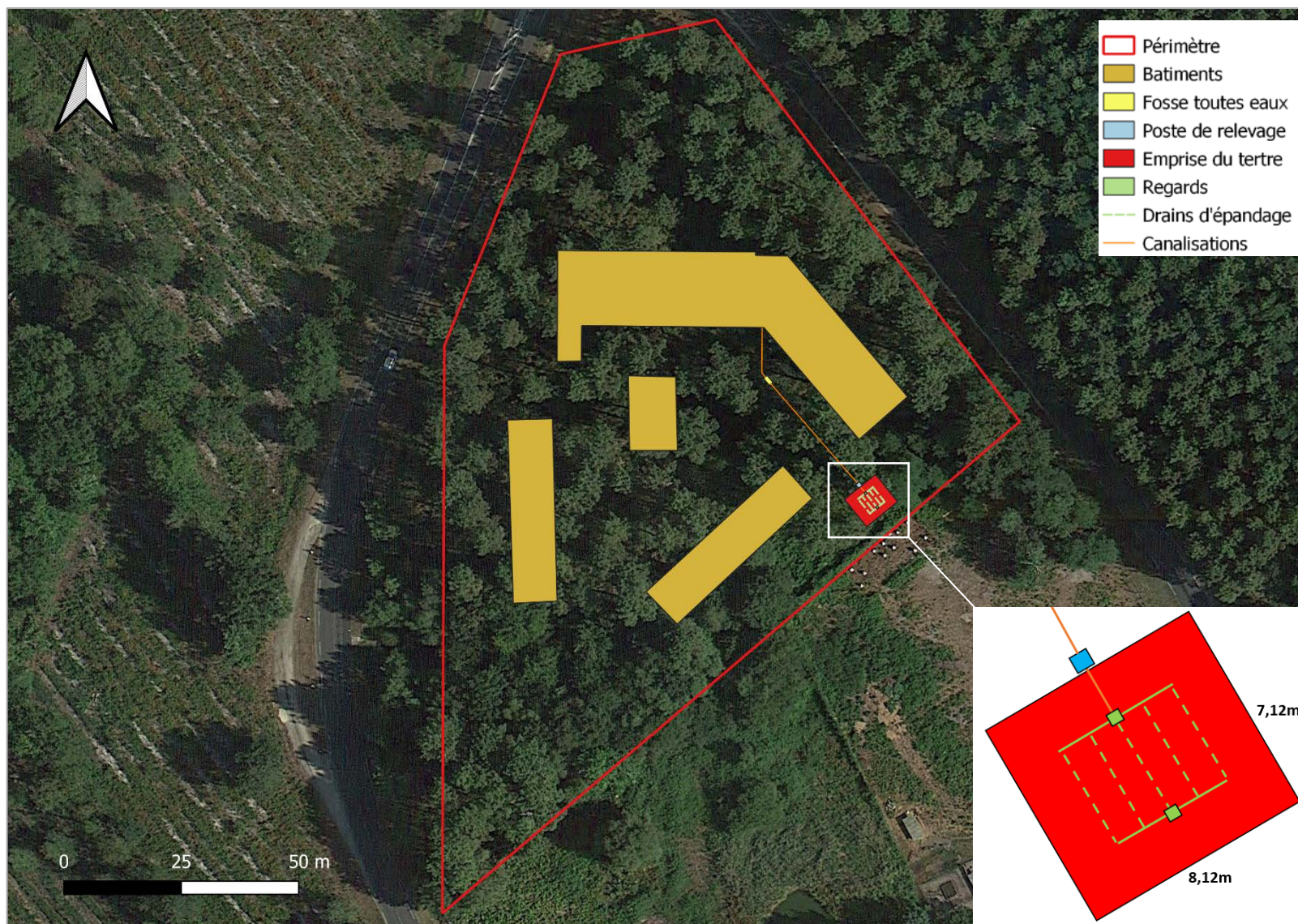


Figure 3 : Zone d'implantation recommandée de la filière traditionnelle

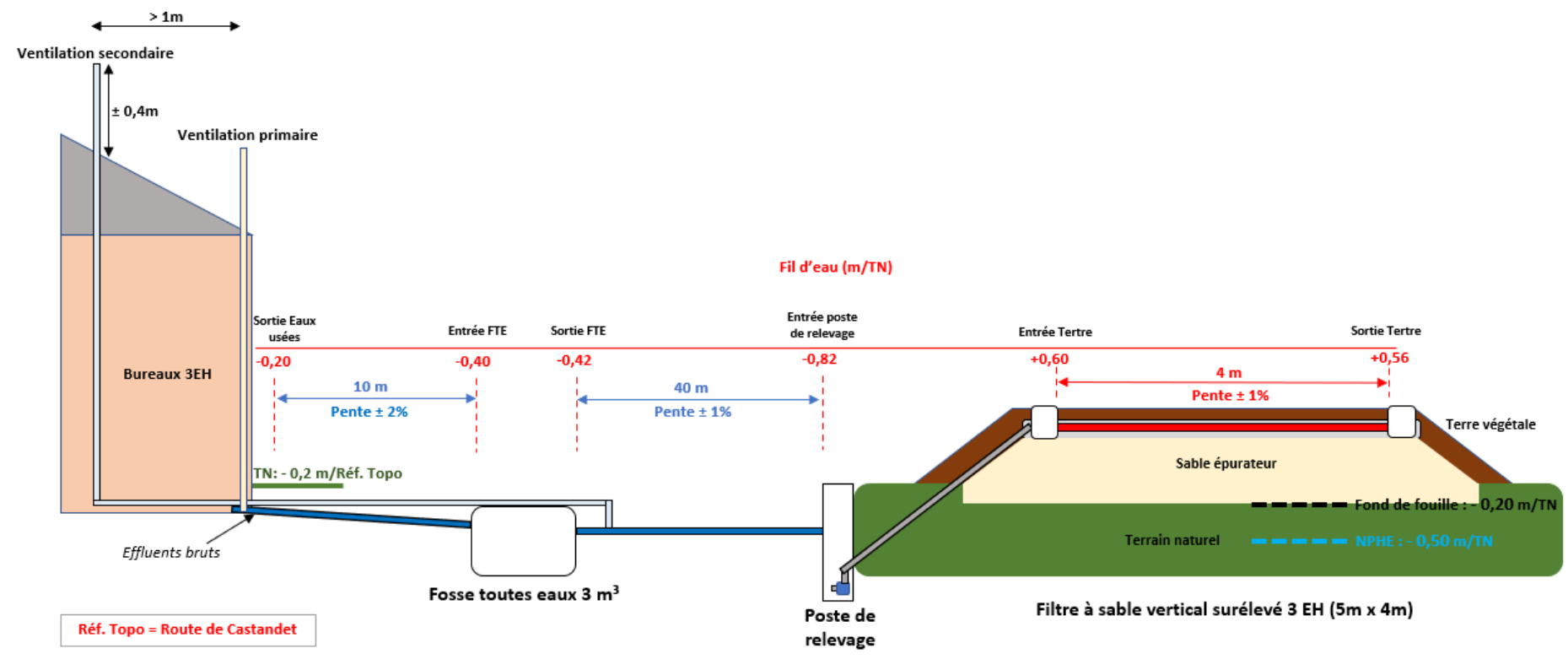


Figure 4 : Profil hydraulique de la filière traditionnelle préconisée



ANNEXES

Annexe I : Planche photographique du site d'étude



Annexe II : Description des profils pédologiques



Client : CROZAT

Projet : Graineterie

N° Sondage : S1

Date : 26/01/2022

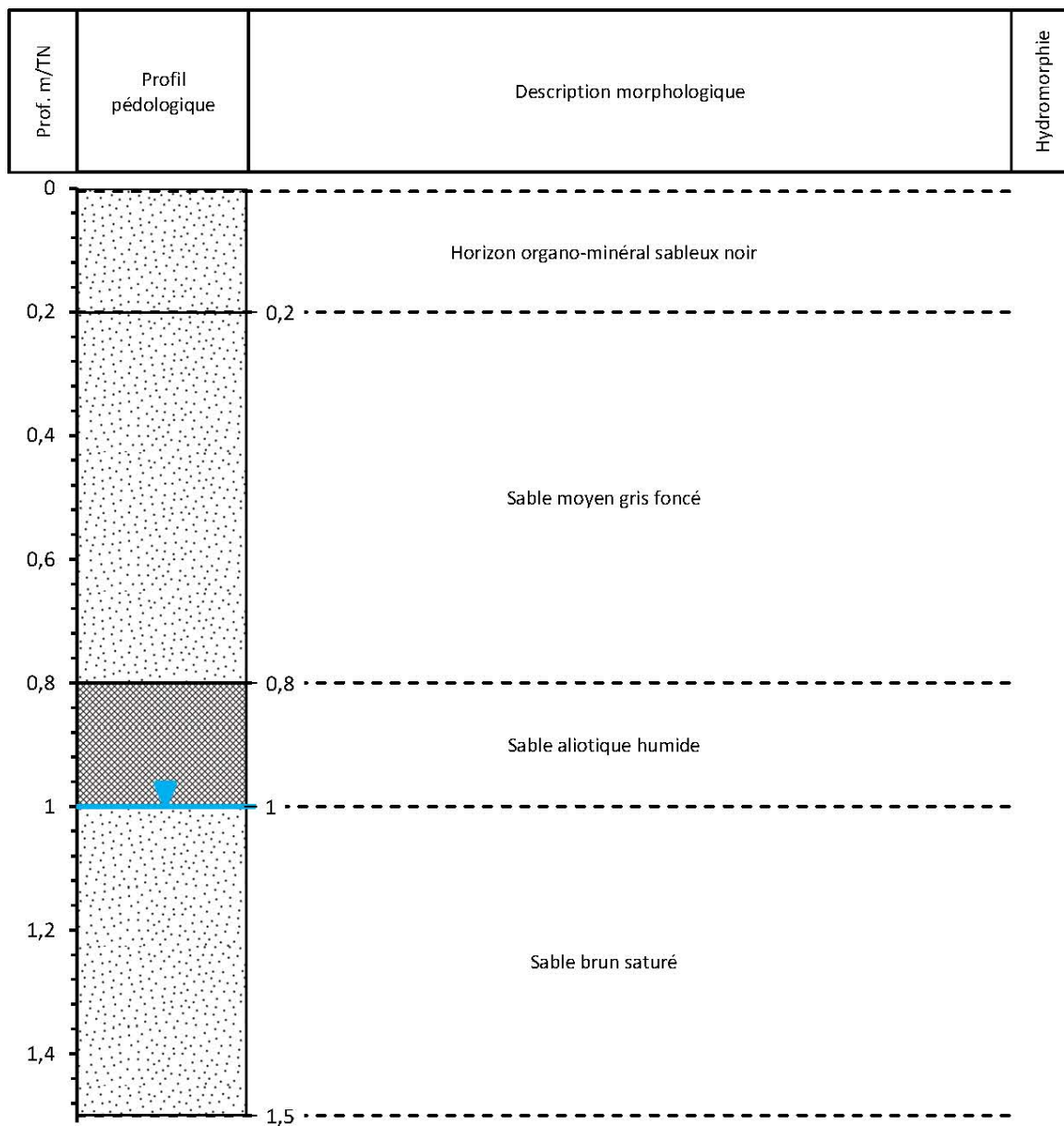
Méthode sondage : Tarière manuelle

Météo : ensoleillé

Niveau d'eau : 1 m/TN

Couvert : friche

Niveaux hautes eaux : Ø



Remarques :



Client : CROZAT

Projet : Graineterie

N° Sondage : S2

Date : 26/01/2022

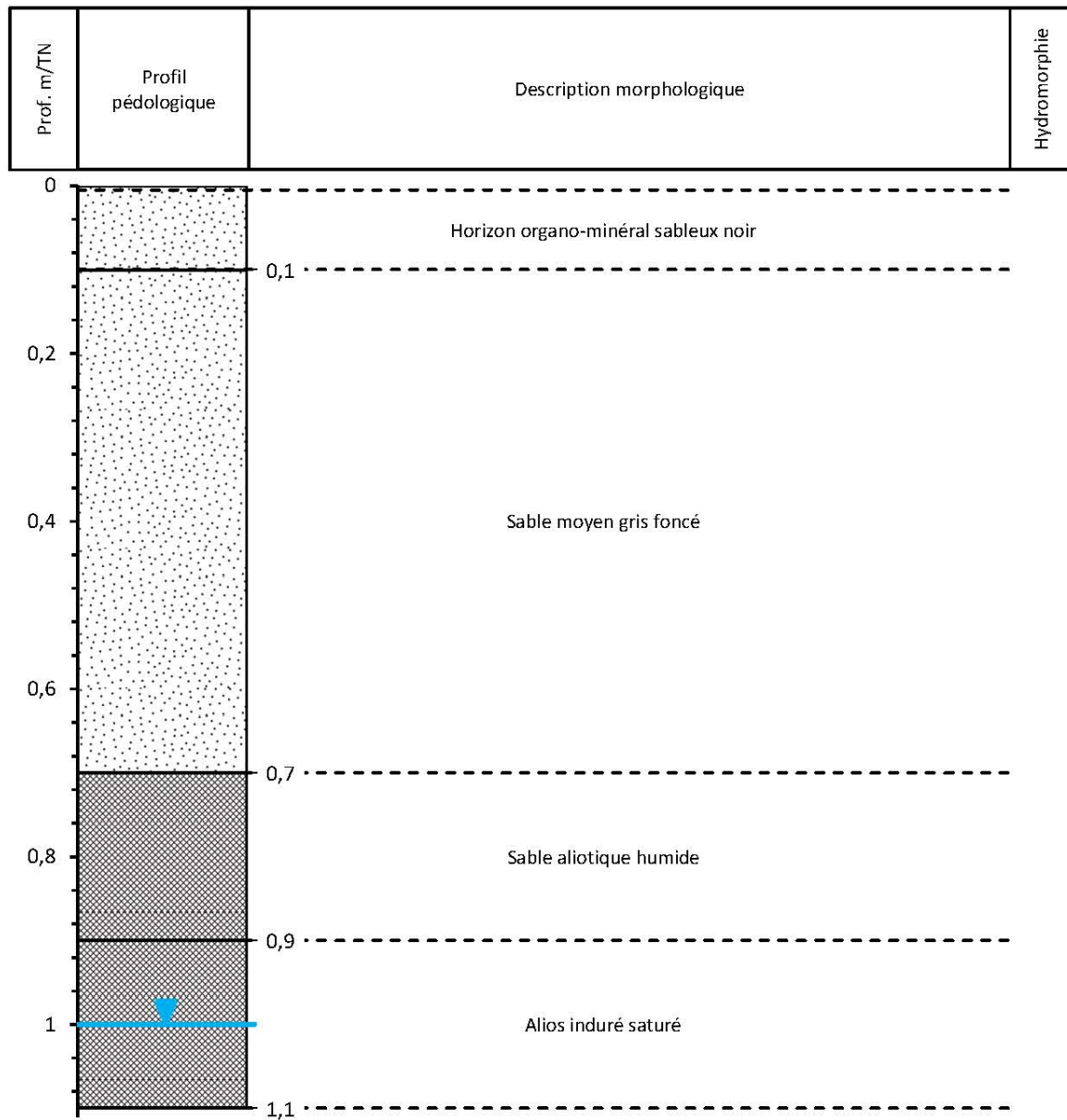
Méthode sondage : Tarière manuelle

Météo : ensoleillé

Niveau d'eau : 1 m/TN

Couvert : friche

Niveaux hautes eaux : Ø



Remarques :



Client : CROZAT

Projet : Graineterie

N° Sondage : S3

Date : 26/01/2022

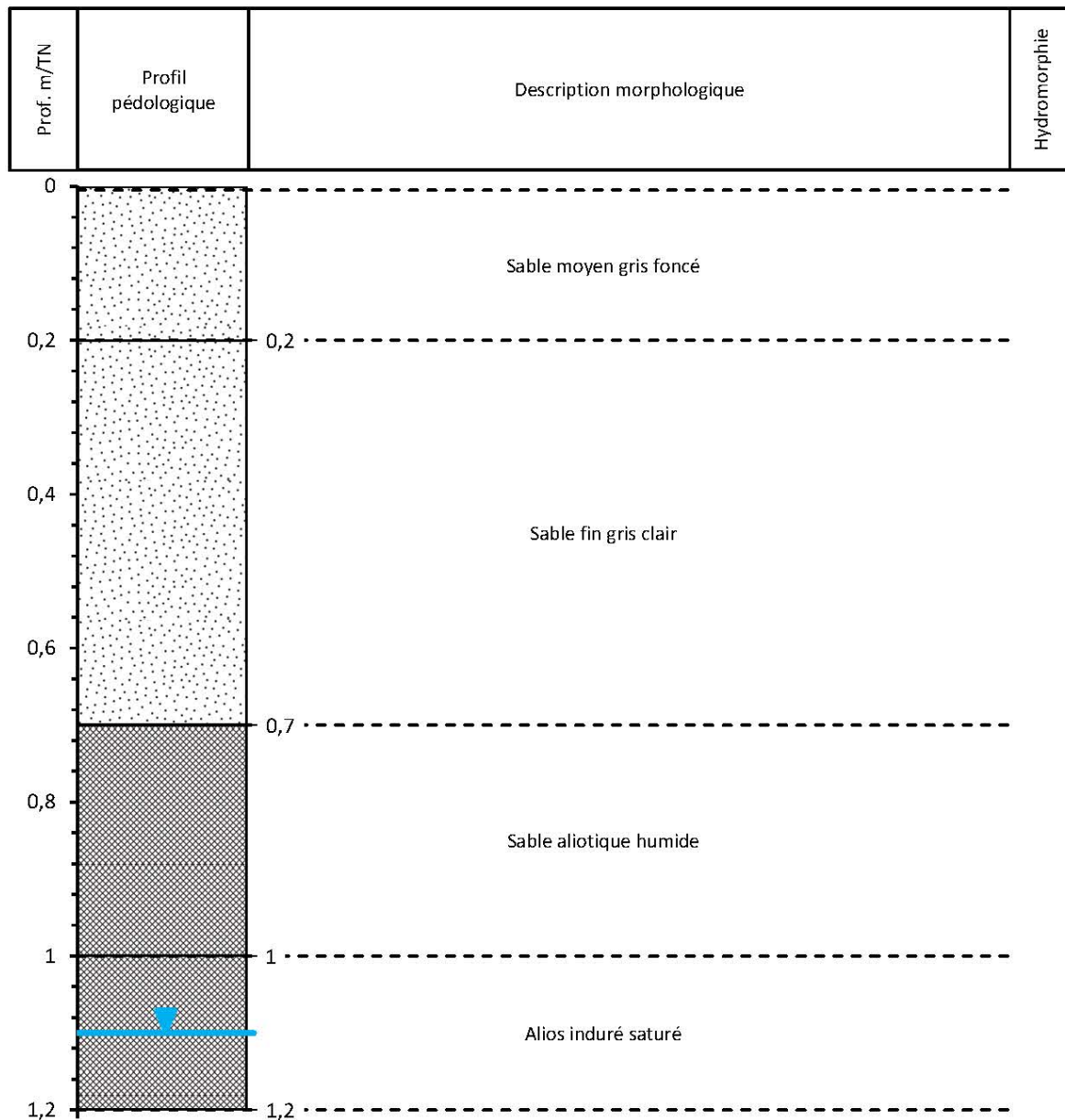
Méthode sondage : Tarière manuelle

Météo : ensoleillé

Niveau d'eau : 1,1 m/TN

Couvert : friche

Niveaux hautes eaux : Ø



Remarques :

Annexe III : Informations générales sur l'assainissement non-collectif

Composition d'une installation d'ANC

Une installation d'assainissement non collectif désigne toute installation d'assainissement assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation de l'ensemble des eaux usées domestiques (à l'exception des eaux pluviales) des immeubles (maisons, appartements, ...) non raccordés à un réseau public de collecte des eaux usées :

La collecte est réalisée par un dispositif de collecte (boîte plus souvent appelée regard) des eaux domestiques brutes en sortie d'habitation suivi de canalisations assurant le transport ;

Le traitement des eaux usées est réalisé :

- soit par le sol en place, ou par un sol reconstitué (sable, zéolite), à l'aval d'un traitement primaire (ou pré-traitement) constitué d'une fosse toutes eaux (FTE) recevant l'ensemble des eaux usées de l'habitation : ce sont les filières traditionnelles ;
- soit par un dispositif de traitement agréé par les ministères en charge de la Santé et de l'Ecologie : ce sont les filières agréées ;
- L'évacuation des eaux usées domestiques traitées est réalisée :
- en priorité par infiltration (A) dans le sol ou par irrigation souterraine lorsque les caractéristiques du sol le permettent (perméabilité entre 10 et 500 mm/h) ;
- à défaut, après autorisation, par rejet (B) vers le milieu hydraulique superficiel (fossé, cours d'eau...).

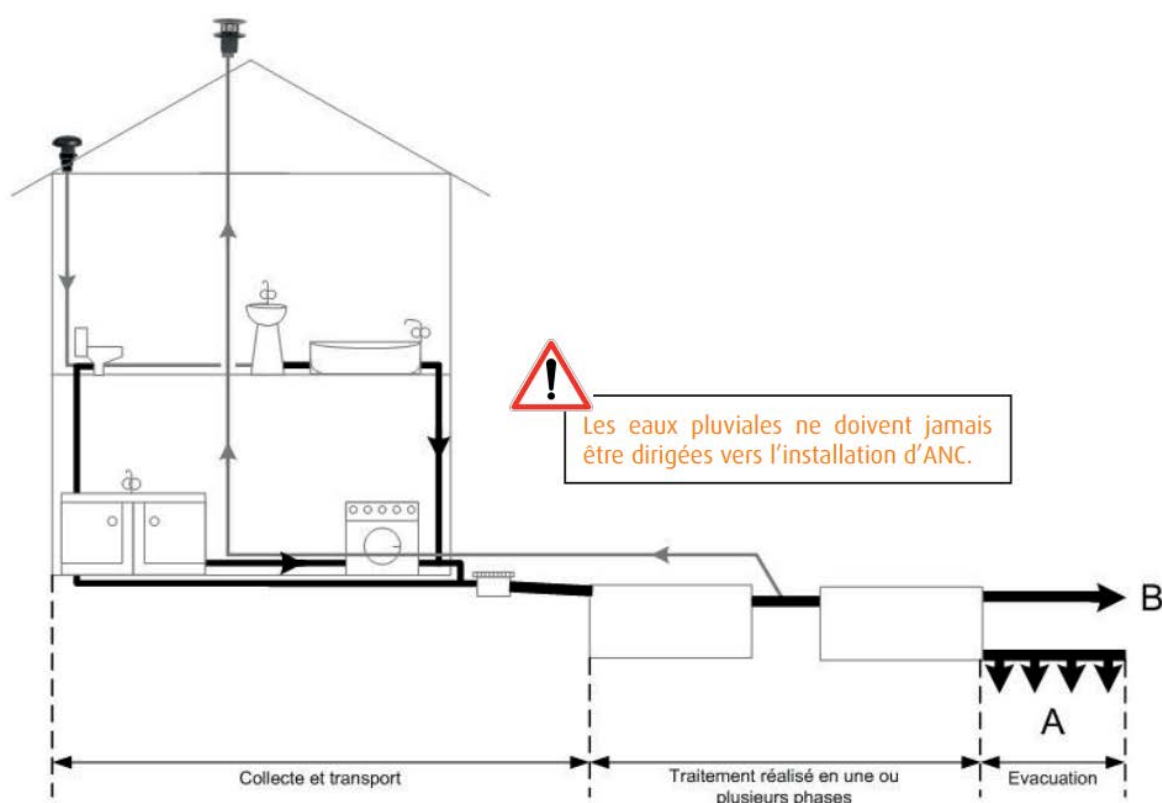


Figure : Composition d'une installation d'ANC (Source : Guide des règles et bonnes pratiques v2 - assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr)

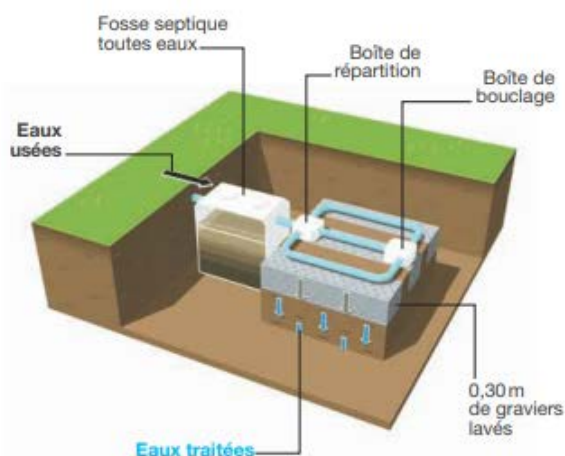
Les grandes familles d'installations

Filières traditionnelles (ou classiques)

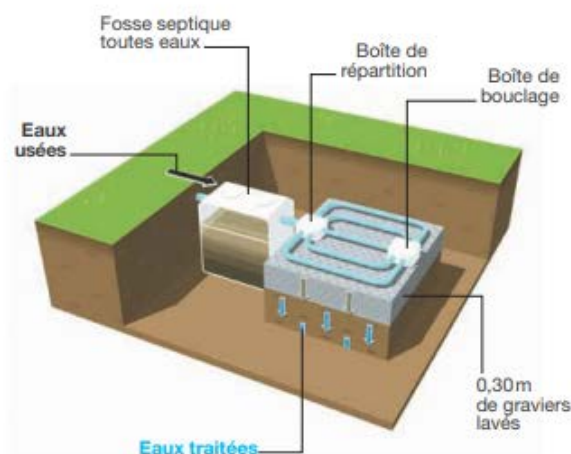
Ces filières sont autonomes et n'ont pas besoin de motorisation (sauf pompe de relevage éventuelle). Elles sont décrites dans la norme NF DTU 64.1 d'août 2013 et comprennent :

- Une fosse toutes eaux et un épandage à faible profondeur dans le sol naturel : tranchées ou lit d'épandage ;
- Une fosse toutes eaux et un dispositif de traitement utilisant un massif reconstitué composé de sable généralement (ou zéolithe jusqu'à 5 EH) :
 - filtre à sable vertical non drainé ;
 - filtre à sable vertical drainé ;
 - tertre d'infiltration ;

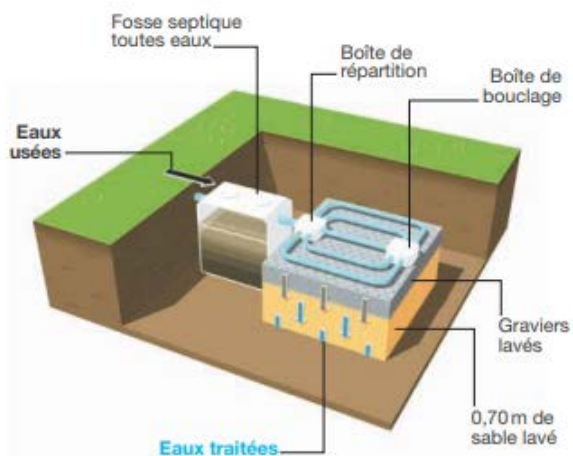
> TRANCHÉES D'ÉPANDAGE



> LIT D'ÉPANDAGE



> FILTRE À SABLE VERTICAL NON DRAINÉ



> FILTRE À SABLE VERTICAL DRAINÉ

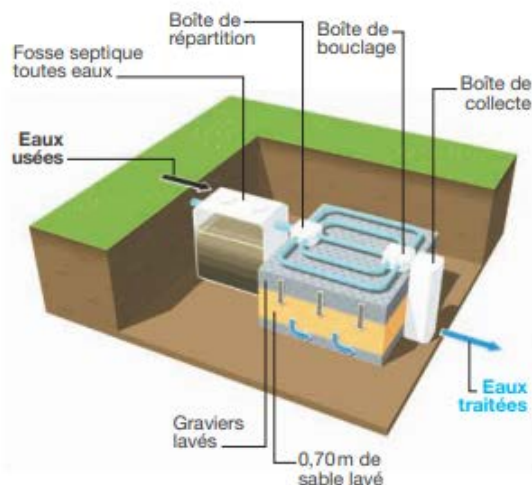


Figure : Principe de fonctionnement des filières traditionnelles (Source : Guide IFAA de l'ANC 2017)

D'après l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié le 26 avril 2010, les eaux usées domestiques peuvent être traitées par le sol en place (tranchées ou lit d'épandage) au niveau de la parcelle lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- La surface de la parcelle d'implantation est suffisante pour permettre le bon fonctionnement de l'installation d'assainissement non collectif ;
- La parcelle ne se trouve pas en terrain inondable, sauf de manière exceptionnelle ;
- La pente du terrain est adaptée (<10%) ;
- L'ensemble des caractéristiques du sol doivent le rendre apte à assurer le traitement et à éviter notamment toute stagnation ou déversement en surface des eaux usées prétraitées ; en particulier, sa perméabilité doit être comprise entre 15 et 500 mm/h sur une épaisseur supérieure ou égale à 0,70 m ;
- L'absence d'un toit de nappe aquifère, hors niveau exceptionnel de hautes eaux, est vérifiée à moins d'un mètre du fond de fouille.

Par la suite, la méthode S.E.R.P. (Sol, Eau, Roche, Pente) sera utilisée afin de déterminer l'aptitude des sols à l'assainissement sur le terrain concerné par la présente étude (cf. *Chapitre 5*).

Les filières « agréées »

Depuis l'arrêté du 7 septembre 2009, certains dispositifs d'assainissement individuel sont agréés par le ministère de la santé et de l'environnement. Les filières « agréées » peuvent satisfaire des contraintes de sites (non exhaustif) : des sols de faible perméabilité, des surfaces réduites (< 30 m²) pour l'installation de la filière, la présence d'une nappe souterraine sub-affleurante et/ou l'occupation ponctuelle de l'habitation. On distingue 4 familles de filières agréées.

▪ Les filtres compacts

L'épuration des eaux usées dans ces installations est assurée par des microorganismes qui se développent dans un matériau offrant une importante surface par cm². Après décantation, les eaux usées percolent et sont filtrées à travers ce matériau.

▪ Les filtres plantés

Ces équipements se composent de filtres remplis de matériaux granulaires dans lesquels sont plantés des végétaux (roseaux, iris des marais, massettes...). Les eaux usées sont filtrées à travers les matériaux et les plantes favorisent l'oxygénation et la dénitrification des effluents.

▪ Les microstations à cultures libres (ou boues activées)

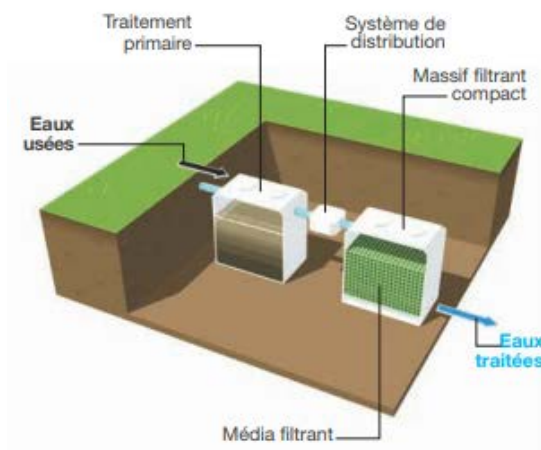
Un réacteur génère dans une cuve hermétique successivement des périodes aérobies (présence d'oxygène) et anoxies (absence d'oxygène), à l'aide d'un compresseur. Les boues et la biomasse sont en suspension libre dans la cuve.

▪ Les microstations à cultures fixées

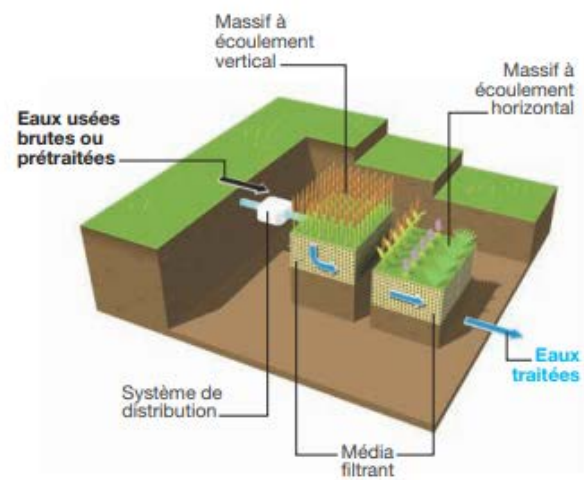
Ces installations utilisent un support poreux pour le développement des micro-organismes en charge du traitement. Un compresseur alimente en continu les bactéries en oxygène.

En principe, l'usage des microstations est proscrit pour les logements secondaires où à occupation temporaire.

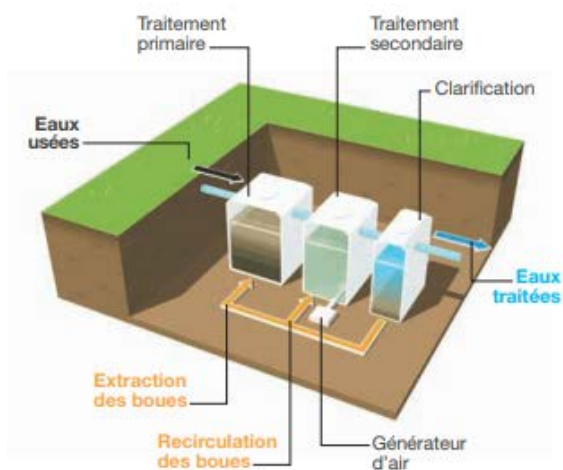
> FILTRE COMPACT



> MASSIFS FILTRANTS PLANTÉS



> MICROSTATION À CULTURE LIBRE



> MICROSTATION À CULTURE FIXÉE

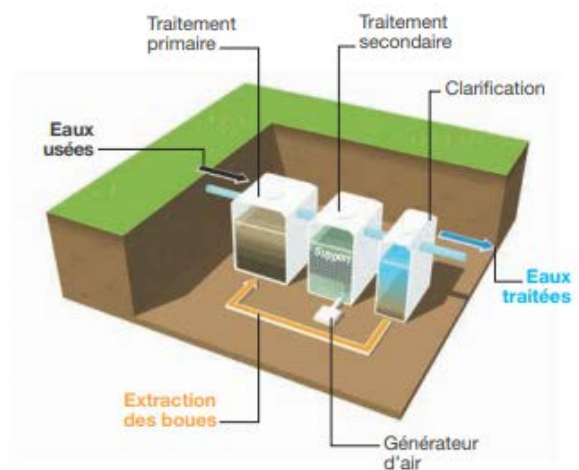


Figure : Principe de fonctionnement des filières agréées (Source : Guide IFAA de l'ANC 2017)

Equipements associés à une filière d'ANC

Collecte et transport

La mise en œuvre de la collecte et de l'évacuation des eaux usées domestiques depuis l'habitation devra être conforme aux normes NF DTU 60.1 (*Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments*) et NF DTU 60.11 (*Travaux de bâtiment - Règles de calcul des installations de plomberie sanitaire et d'eaux pluviales*).

A titre d'exemple, les règles de l'art voudront que :

- le fond de fouille de la tranchée de collecte ou d'évacuation soit exempt de points durs ;
- un lit de pose de 10 cm, constitué de matériaux de type sable ou gravillon, soit réalisé avant la pose des canalisations ;
- un grillage avertisseur de couleur marron soit installé avant remblai ;
- le remblai de protection soit effectué par couches successives, damées pour recouvrir d'au moins 20 cm la génératrice supérieure du tuyau ;
- une boîte de branchement puisse faciliter le branchement de la fosse toutes eaux et le curage de la canalisation entre l'habitation et l'amont des dispositifs de prétraitement.

La mise en œuvre des canalisations de liaison en PVC entre les différents éléments d'une filière de traitement doit respecter les prescriptions complémentaires de la norme NF DTU 60.33 (*Travaux de bâtiment - Canalisations en polychlorure de vinyle non plastifié - Évacuation d'eaux usées et d'eaux vannes*).

La configuration des canalisations d'évacuation des eaux usées domestiques, de la sortie à l'extérieur du bâtiment vers les dispositifs de prétraitement et de traitement, doit éviter les coudes à angle droit (substitués par deux coudes successifs à 45° ou par un coude à 90° à grand rayon). Elle doit être équipée d'un dispositif permettant le curage (boîte ou jonction de visite) et d'une pente minimale de 2 % pour éviter le colmatage des canalisations. Les canalisations sont disposées sur un lit de pose. Seuls les assemblages par collage réalisés conformément au NF DTU 60.33 peuvent être réalisés dans les parties enterrées. Le fond des tranchées est dressé ou corrigé à l'aide de sable, de façon à ce que les canalisations reposent sur le sol sur toute leur longueur.

Pré-traitement : bac à graisse

Le bac dégraisseur est facultatif et nécessite un entretien régulier. Son installation est justifiée pour les activités de restauration utilisant beaucoup de matières grasses par exemple, ou si la fosse est située à plus de 10 m de l'habitation afin d'éviter une solidification des matières grasses lors de leur parcours jusqu'au dispositif mis en place.

Il est en plastique (polyester ou polyéthylène) ou en béton, étanche et résistant aux pressions du sol et à la corrosion, et doit être mis en place au plus proche de l'habitation (à une distance inférieure à 2 m) entre la sortie des eaux de l'habitation et la fosse toutes eaux de la filière d'assainissement.

En fonction de la nature des eaux reçues, son dimensionnement pourra être le suivant :

Tableau : Synthèse du dimensionnement du bac à graisse

Prétraitement	Caractère	Eléments de dimensionnement	
		Origine des effluents	Volume
Bac à graisse	Facultatif	Eaux de cuisine seules	≥ 200 Litres
		Eaux ménagères	≥ 500 Litres

Dans tous les cas, l'entrepreneur/maître d'œuvre/maître d'ouvrage en charge des travaux devra se conformer à la norme XP DTU 64.1 PI-I. d'Août 2013 : Cahier des prescriptions techniques.

Pré-traitement : fosse toutes eaux

La fosse toutes eaux assure le traitement préliminaire en réalisant non seulement la rétention des matières solides contenues dans les effluents, mais également leur liquéfaction. Ainsi, la décantation suivie d'une solubilisation de la matière solide permet une protection des systèmes de traitement en aval. De manière à limiter les turbulences à l'entrée de la fosse, la mise en place d'un déflecteur est souhaitable. La FTE doit être implantée au plus proche de l'habitation. En fonction des besoins des logements (EH), le volume utile de la fosse toutes eaux sera à minima de 3 m³ jusqu'à 5 EH. Au-delà, 1 m³ sera ajouté par EH supplémentaire.

Tableau : Synthèse du dimensionnement de la fosse toutes eaux

Prétraitement	Caractère	Éléments de dimensionnement	
		Equivalents Habitants	Volume
Fosse toutes eaux avec pré-filtre décolloïdeur	Obligatoire	≤ 5 EH	3 m ³
		EH supplémentaire	+ 1 m ³ /EH

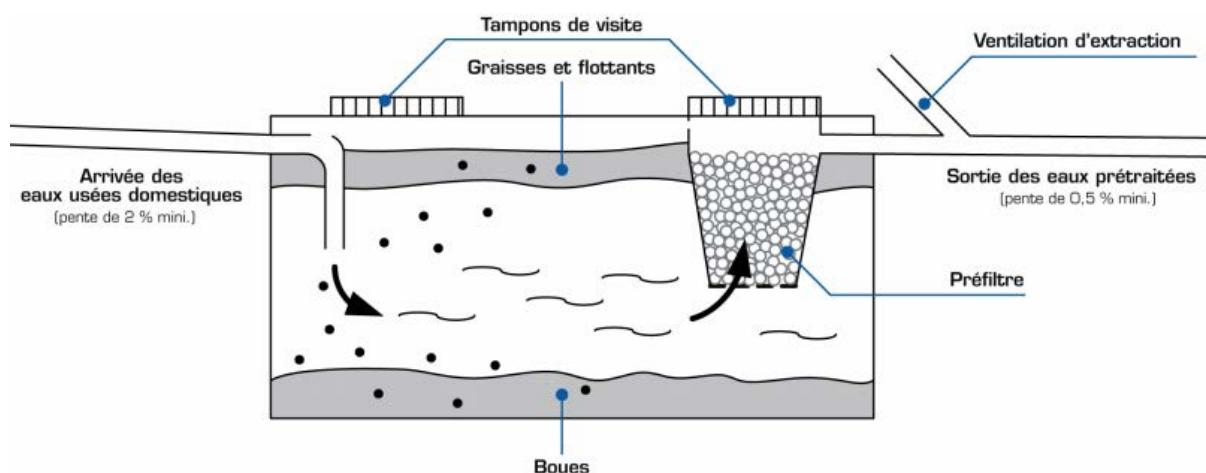


Figure : Schéma d'une fosse toutes eaux (Source : Guide des règles et bonnes pratiques v2 - assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr)

Pré-traitement : préfiltre

Le préfiltre permet par filtration la rétention des particules trop importantes susceptibles de s'échapper de la fosse. Lorsqu'il est présent, il est soit intégré à la fosse soit placé immédiatement à l'aval de la fosse. Il doit être accessible pour son entretien et régulièrement nettoyé.

Ventilation

A défaut de prescription particulière dûment justifiée du fabricant de la filière, le système de prétraitement génère des gaz qui doivent être évacués par une ventilation efficace. Cette ventilation est constituée d'une entrée d'air et d'une sortie d'air indépendantes :

- situées au-dessus des locaux ;
- d'un diamètre Ø100 mm minimum ;
- l'entrée et la sortie d'air doivent être distantes d'au moins 1 m ;
- l'entrée d'air est assurée par la canalisation de chute des eaux usées prolongée en ventilation primaire jusqu'à l'air libre au-dessus des locaux ;
- la sortie d'air doit être munie d'un extracteur (statique ou éolien) situé au minimum à 0,40 m au-dessus du faitage de l'habitation et à au moins 1 m de tout ouvrant et toute autre ventilation.

Les filières agréées d'assainissement sont également concernées par la mise en place d'une ventilation. Suivant la diversité des dispositifs, le maître d'ouvrage devra se conformer aux recommandations techniques correspondantes.

Poste de relevage

La mise en place d'un poste de relevage est nécessaire afin de relever les effluents lorsque l'écoulement gravitaire à faible profondeur entre les équipements n'est pas possible. On distingue les postes pour eaux brutes et eaux traitées suivant leur localisation dans l'installation. S'il est installé en amont du traitement secondaire, le poste de relevage doit être conforme à la norme NF EN 12050-1. S'il est installé en aval du traitement secondaire, le poste de relevage doit être conforme à la norme NF EN 12050-2. Quelle que soit l'implantation du poste, un dispositif de tranquillisation est à prévoir pour protéger les ouvrages en aval du poste (éviter une perturbation hydraulique dans la fosse, favoriser une bonne répartition dans le dispositif de traitement secondaire, éviter la dégradation d'un exutoire).

Cet ouvrage matérialisé par une cuve en béton ou en plastique étanche à l'air et à l'eau comporte notamment :

- une ventilation de « décompression »,
- un clapet anti-retour,
- une sonde de niveau d'eau (poire ou autre),
- une conduite de refoulement,
- un tampon de visite.

L'équipement est alimenté électriquement par un boîtier de raccordement étanche et sécurisé conforme à la norme NF C15-100.

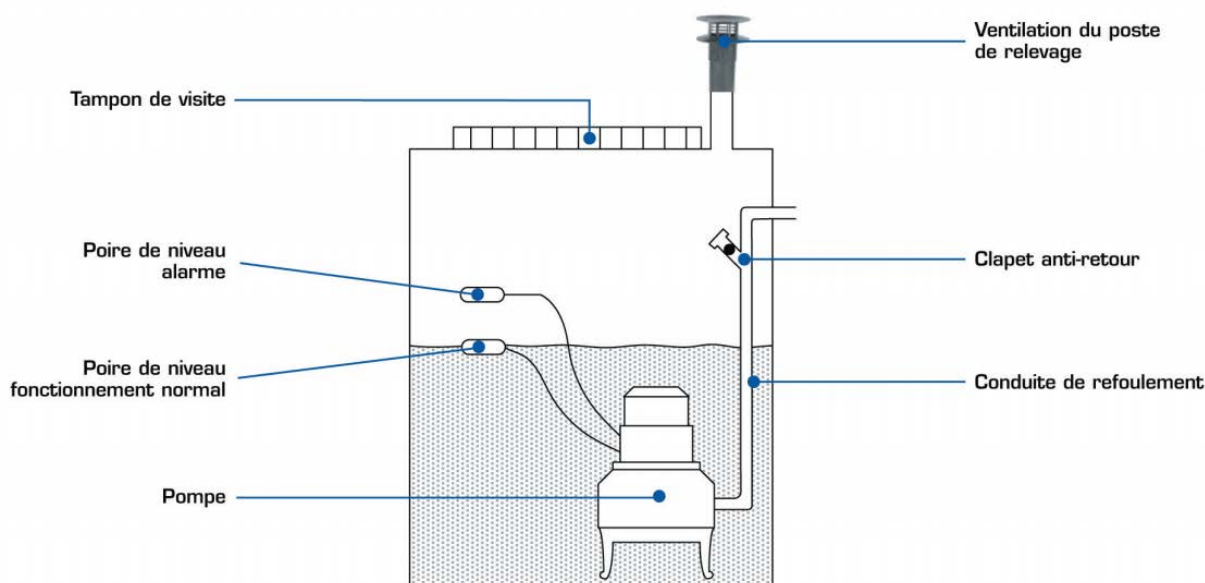


Figure : Schéma d'un poste de refoulement (Source : Guide des règles et bonnes pratiques v2 - assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr)

L'entretien de cet équipement consiste notamment à vérifier périodiquement (3 à 4 fois par an) :

- l'étanchéité du poste de refoulement,
- le bon fonctionnement de la pompe,
- les détecteurs de niveau d'eau (sondes, flotteurs, etc.),
- l'installation électrique impliquée dans le fonctionnement de la pompe.

Un hydrocurage ponctuel du poste est recommandé pour retirer les matières susceptibles de s'accumuler.

Entretien

Conformément à la Loi Grenelle 2 (12 juillet 2010), le propriétaire sera tenu d'assurer l'entretien et le bon fonctionnement de sa filière d'assainissement.

L'éventuel bac dégraisseur, le préfiltre de la FTE et les regards doivent être vérifiés régulièrement et entretenus autant que besoin. Il convient de vérifier le bon écoulement des effluents dans le regard de répartition et l'absence d'eaux stagnantes dans le regard de bouclage. La FTE doit être vidangée par une personne agréée lorsque la hauteur de boues accumulées atteint la moitié du volume utile de la fosse.

En ce qui concerne les dispositifs de traitement agréé, l'entretien et la maintenance doivent être conformes aux recommandations du fabricant. Pour ce faire, un contrat de maintenance auprès du fabricant ou installateur agréé peut être souscrit afin d'assurer la pérennité de l'installation et la qualité du traitement.

Règles et schéma général d'implantation

Pour rappel, la fosse toutes eaux doit être placée le plus près possible de l'habitation, c'est-à-dire à moins de 10 mètres, à l'écart du passage de toute charge roulante ou statique sauf précautions particulières, et restera accessible pour l'entretien.

L'implantation du dispositif de traitement est interdite par la réglementation à moins de 35 m d'un captage déclaré d'eau destinée à la consommation humaine (puits, forage). D'autres distances d'implantation minimales sont recommandées, visibles sur le schéma ci-dessous (Figure) pour les filières traditionnelles. Pour les filières agréées, se référer au guide spécifique à chaque filière agréée.

D'autres recommandations peuvent être formulées :

- Des barrières anti-racines à proximité des plantations d'arbres ligneux (saules, acacias, peupliers, bambous, etc.) peuvent être nécessaires,
- Ne pas disposer de revêtement étanche sur les filières traditionnelles ou les aires d'infiltration afin que le sol reste oxygéné,
- Les dispositifs doivent être situés hors des zones destinées à la circulation et au stationnement de tout véhicule (engin agricole, camion, voiture, etc.), hors des cultures, pâturages, plantations (arbustes, arbres) et zones de stockage sauf aménagement particulier. Si les tuyaux de transport venaient à être placés sous des charges roulantes importantes (tracteurs agricoles, camions, etc.), une attention sera portée sur le choix des matériaux constituant les tuyaux du dispositif d'assainissement. En effet, ceux-ci devront être renforcés pour supporter les surcharges dues au passage des poids lourds (idéalement, utilisation de tubes CR8 par exemple).

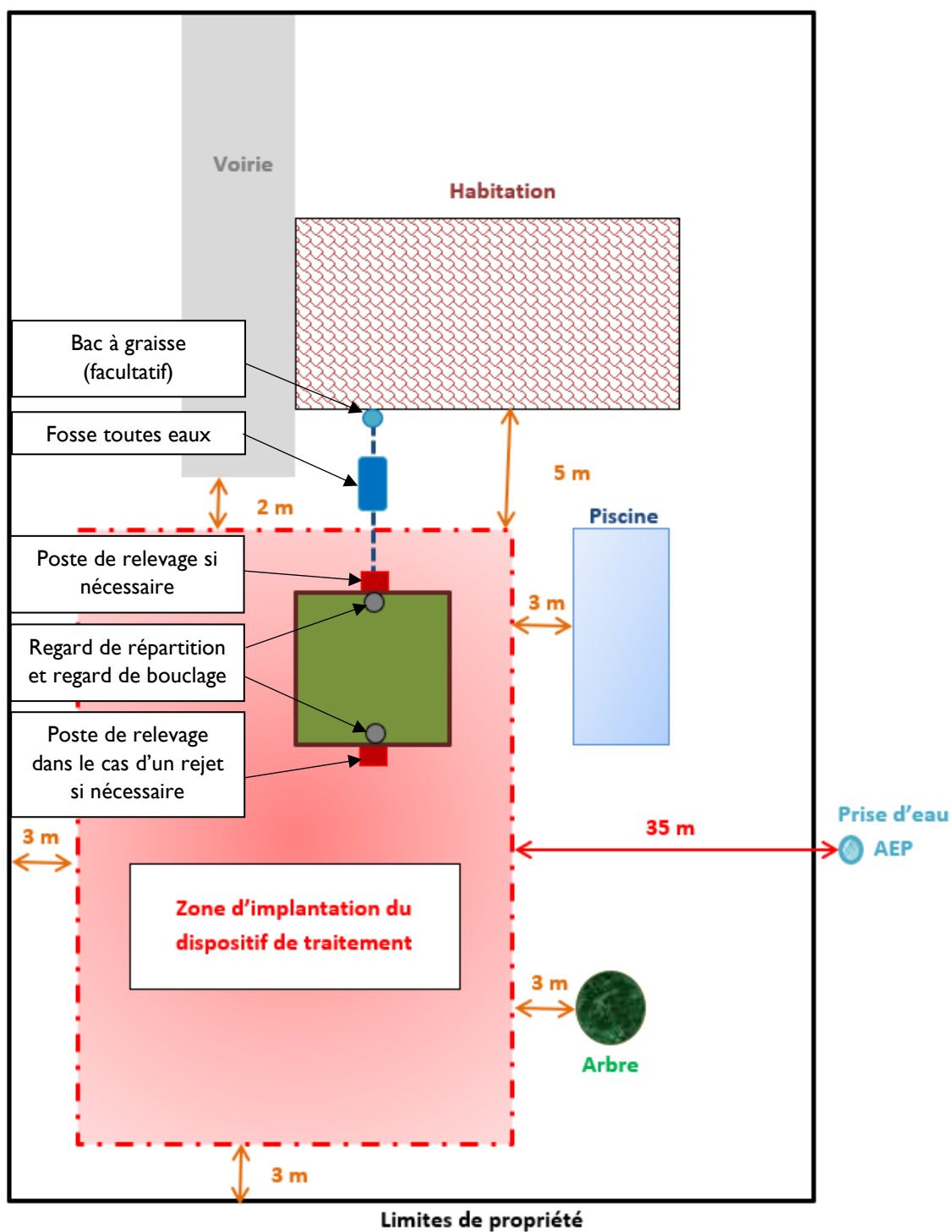


Figure : Schéma d'implantation général d'une filière d'ANC

Annexe IV : Description de la filière d'assainissement

COLLECTE DES EFFLUENTS

COLLECTE ET EVACUATION AU SEIN DU BÂTIMENT

La mise en œuvre de la collecte et de l'évacuation des eaux usées domestiques dans le bâtiment d'habitation doit être conforme aux normes NF P 40-201 et NF P 40-202.

COLLECTE ET EVACUATION A L'EXTERIEUR DU BÂTIMENT

Elle s'effectue par des canalisations de collecte provenant des différents équipements de l'habitation. Chaque canalisation pourra, dans la mesure du possible, être équipée d'un regard de collecte au niveau de sa sortie. Ces eaux sont conduites vers le dispositif de pré-traitement.

Diamètre des conduites

Il doit être de 100 millimètres minimum. Le diamètre utilisé doit permettre d'évacuer rapidement et sans stagnation les eaux usées provenant des appareils sanitaires et ménagers.

Cote de sortie des canalisations de collecte des eaux usées

Elle doit être la moins profonde possible afin d'éviter l'installation d'une pompe de relevage et faciliter l'entretien (20 centimètres environ). La cote de sortie détermine la cote du dispositif de traitement qui devra être aussi peu profonde que possible (20 à 30 centimètres). Une concertation entre le maçon et le plombier (ou le terrassier chargé de l'assainissement) est nécessaire.

Pente

La collecte doit être équipée d'un dispositif permettant le curage (boîte) et d'une pente de 2 % minimum pour éviter le colmatage des canalisations.

Raccords

Eviter autant que possible les coudes à 90 degrés (les remplacer par deux coudes successifs à 45 degrés).

Lit de pose et remblai

Un lit de pose de 0,10 m constitué de matériaux de type sable, gravier ou gravillon est réalisé sous l'ensemble des canalisations. Le remblai de protection est effectué par couches successives, damées pour recouvrir d'au moins 0,20 m la génératrice supérieure du tuyau.

Dans tous les cas, l'entrepreneur/maître d'œuvre/ maître d'ouvrage en charge des travaux devra se conformer à la norme XP DTU 64.1 P1-I. d'Août 2013 : Cahier des prescriptions techniques.

PRE-TRAITEMENT

LE BAC A GRAISSE

Principe

Pour les maisons individuelles d'habitation, le bac à graisse peut être utilisé :

- dans le cadre d'une réhabilitation du dispositif d'assainissement non collectif, pour le pré-traitement des eaux ménagères uniquement,
- dans le cadre d'une installation nouvelle, lorsqu'on a des longueurs de canalisations importantes (> 10 m) entre la sortie des eaux de cuisine et la fosse toutes eaux ou lorsque l'on produit des quantités importantes de graisses (restauration).

Le bac à graisse est alors intercalé entre la sortie des eaux ménagères (ou eaux de cuisine seulement) et la fosse toutes eaux, pour retenir les graisses (afin d'éviter le colmatage des canalisations).

Caractéristiques

Un bac à graisse peut être en plastique (polyester ou polyéthylène) ou en béton. Il doit être étanche et résistant aux pressions du sol et à la corrosion ; le couvercle doit être imperméable à l'air et à l'eau.



Dimensionnement

Le bac à graisse reçoit	Les eaux de cuisines seules	Les eaux ménagères
Volume du bac à graisse	200 litres	500 litres

Mise en œuvre

Idem fosse toutes eaux.

Entretien

Il est recommandé d'extraire les graisses tous les 6 mois et de faire appel à une entreprise spécialisée. Pour des usages particuliers (restauration, hôtellerie...), la fréquence de vidange des bacs à graisse devra être augmentée.

LA FOSSE TOUTES EAUX

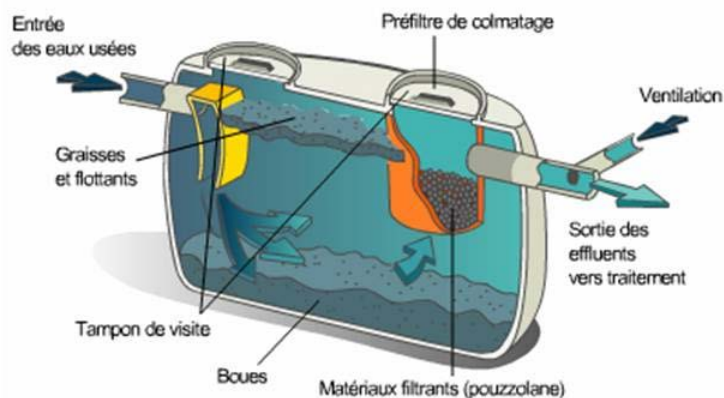
Principe

La fosse septique toutes eaux est un ouvrage de pré-traitement de l'ensemble des eaux usées qui assurent trois fonctions essentielles :

- régulation du flux des effluents,
- décantation des matières solides et piégeage des déchets flottants,
- liquéfaction par digestion anaérobie des boues déposées en fond de cuve et du chapeau formé par la rétention des matières solides flottantes.

Caractéristiques

Une fosse toutes eaux peut être en plastique (polyester ou polyéthylène) ou en béton. Elle doit être étanche et résistante aux pressions du sol et à la corrosion ; les couvercles doivent être imperméables à l'air et à l'eau.



Dimensionnement

Nombre d'équivalents habitants	jusqu'à 5	6	7	8	9
Volume de la fosse toutes eaux	3000 litres	4000 litres	5000 litres	6000 litres	7000 litres

Implantation

La fosse toutes eaux doit être positionnée au plus près de l'habitation (moins de 10m), dans un endroit facile d'accès pour assurer l'entretien et en dehors du passage des véhicules.

Si la fosse est située à plus de 10m, l'usage d'un bac à graisse s'impose entre la sortie des eaux usées ménagères et la fosse toutes eaux.

Mise en œuvre

Les dimensions de la fouille doivent permettre la mise en place de la fosse, sans contact avec les parois de la fouille avant le remblaiement.

La fosse toutes eaux est posée de niveau, sur un lit de sable d'une dizaine de centimètres d'épaisseur préalablement tassé et bien stabilisé :

- si le terrain ne porte pas suffisamment, le lit de sable est remplacé par une semelle de béton,
- dans le cas de terrain gorgé d'eau, il peut être utile de lester la fosse pour éviter qu'elle ne remonte à l'occasion d'une opération de vidange.

Le tampon de visite (étanche à l'air et à l'eau) est situé au niveau du sol et doit rester facilement accessible pour permettre les vidanges. Le remblaiement latéral (surtout pour les fosses plastiques) est effectué systématiquement avec du sable ou de la terre meuble. La fosse doit être remplie d'eau au fur et à mesure pour équilibrer les pressions (et éviter les décalages lors du raccordement entre les différents ouvrages). Le raccordement des canalisations à la fosse doit être réalisé de façon étanche (après la mise en eau de la fosse).

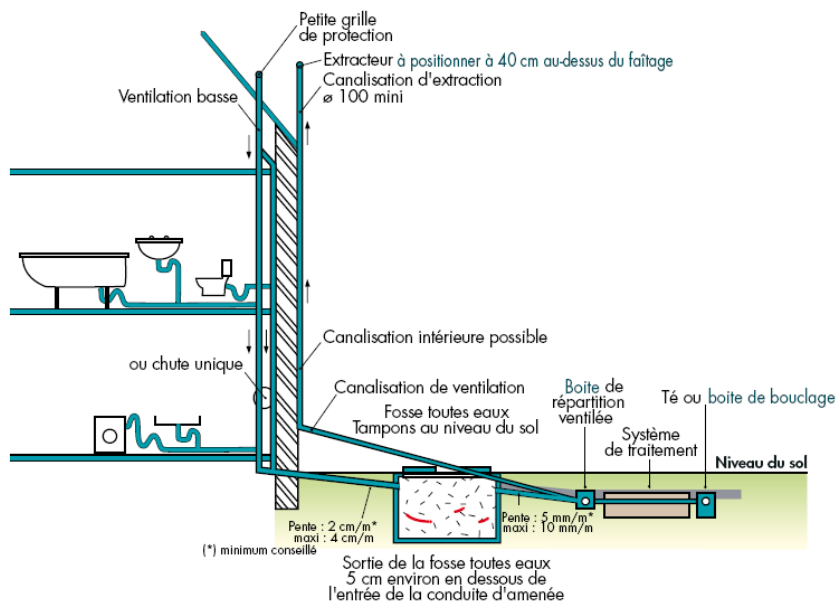
Ce raccordement se fait à l'aide de raccords souples de type élastomère ou caoutchouc. En aucun cas, les travaux ne doivent être effectués sous la pluie (bâcher et attendre). Une fois raccordée, la fosse doit être recouverte d'une épaisseur de terre végétale, démunie de tout élément anguleux.

Ventilation

Le système de pré-traitement génère des gaz qui doivent être évacués par une ventilation efficace. La ventilation nécessite l'intervention de plusieurs corps de métiers et doit être prévue dès la conception du projet. La fosse doit être pourvue d'une ventilation constituée d'une entrée d'air et d'une sortie d'air indépendantes, situées au-dessus des locaux et d'un diamètre d'au minimum 100 mm. L'entrée et la sortie d'air sont distantes d'au moins 1 mètre. Les gaz de fermentation sont rejetés par l'intermédiaire d'une conduite raccordée impérativement au-dessus du fil d'eau, en partie aval du pré-traitement et à l'aval du pré filtre lorsqu'il n'est pas intégré à la fosse septique, sauf prescription particulière du fabricant.

dûment justifiée. Ces techniques doivent être décrites dans une notice claire et détaillée précisant les conditions de mise en œuvre, de validation, d'exploitation et de maintenance.

Entretien



Quand le volume de boues dans la fosse approche la moitié du volume de la fosse, il faut la vidanger car elle perd de son efficacité et met donc en danger le traitement (épandage, filtre ou autre) situé en aval. La manière la plus rigoureuse de vidanger étant d'une part d'aspirer le « chapeau », d'autre part les boues et de remettre en eau le plus rapidement possible avec l'eau usée présente dans la fosse. Ainsi les bactéries présentes dans le liquide vont permettre à la fosse de retrouver tout de suite son plein rendement épuratoire. Les vidangeurs n'ayant pas tous la même technicité, la remise en eau peut se faire en eau propre tout en s'assurant de laisser un peu de boue au fond de la fosse pour permettre à la flore bactérienne de se redévelopper.

La périodicité de vidange de la fosse toutes eaux doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues, qui ne doit pas dépasser 50 % du volume utile (article 15 de l'arrêté du 7 septembre 2009).

LE PREFILTRE

Principe

Situé en aval de la fosse toutes eaux ou incorporé à celle-ci, il permet de retenir les grosses particules solides qui peuvent s'en échapper. Il évite ainsi le risque de colmatage du dispositif de traitement. Son installation est fortement conseillée. Elle est obligatoire dans le cas exceptionnel du traitement séparé des eaux vannes et des eaux ménagères.

Mise en œuvre

Idem fosse toutes eaux.

Dans tous les cas, l'entrepreneur/maître d'œuvre/ maître d'ouvrage en charge des travaux devra se conformer à la norme XP DTU 64.1 P1-I. d'Août 2013 : Cahier des prescriptions techniques.

POSTE DE RELEVAGE

Son rôle

Le poste de relevage des eaux est un dispositif qui permet de remonter les eaux usées entre :

- soit l'habitation et la fosse toutes eaux,
- soit la fosse toutes eaux et le dispositif de traitement (solution à privilégier),
- soit le dispositif de traitement et l'exutoire (fossé, ruisseau...)

Situé en amont du système de traitement, le poste de relevage permet une alimentation par bâchées qui améliore la répartition de l'effluent sur la surface de traitement.

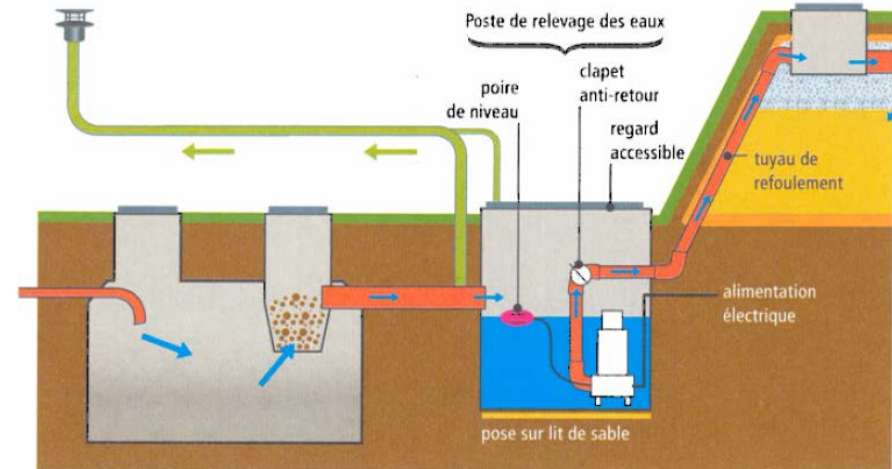
Mise en œuvre

Le poste de relevage peut être directement préfabriqué, ou être assemblé à partir d'éléments séparés. Il comprend :

- Une cuve (béton ou plastique) recevant les eaux usées :
 - étanche à l'air, aux eaux de ruissellement et à la nappe ;
 - de volume tel que chaque bâchée soit au maximum égale à 1/8 de la consommation journalière d'eau ;
 - lestée si besoin afin d'éviter une remontée en cas de sol gorgé d'eau ;
 - ventilée (décompression et extraction des gaz).
- Une pompe (submersible) avec poires de niveaux :
 - accessible pour l'entretien,
 - choisies en fonction de la nature des eaux usées (eaux vannes chargées, eaux décantées, eaux traitées) et de la quantité d'eau à remonter,
 - dimensionnée en fonction de la hauteur et de la distance de refoulement.
- Un clapet anti-retour.
- Une canalisation de refoulement (matière et diamètre adaptés en fonction de la pompe).
- Une installation électrique conforme à la norme NFC 15.100.

Dimensionnement

Equivalents habitants	Volume du poste en litres	Volume bâché en litres
Jusqu'à 5	> 100 L	80 L
6	> 125 L	100 L
EH supplémentaire	+ 25 L	+ 20 L



Entretien

Sur la cuve/bâche :

- vérifier étanchéité,
- nettoyage des dépôts (boues).

Au niveau de la pompe :

- alimentation électrique,
- état qualitatif de la pompe,
- bon fonctionnement.

Vérifier que la cuve est bien ventilée (décompression).

Une visite sera effectuée au minimum 3 fois par an.

TRAITEMENT

FILTRE A SABLE VERTICAL SURELEVE NON DRAINE

Principe

Le filtre à sable vertical non drainé est un dispositif qui utilise le sable (Cf norme expérimentale XP DTU 64.1 PI-2) comme système épurateur et le sol comme milieu dispersant. Lorsqu'il est en partie hors sol, il nécessite la mise en place d'un poste de relevage, à l'image du tertre d'infiltration.

Dimensionnement

Nombre de pièces principales	Surface minimale au sommet du tertre en m ²
4	20
Pièce principale supplémentaire	+5

(Selon la norme XP DTU 64.1 de mars 2007)

Principales règles de conception

- Les regards doivent être posés de façon horizontale et stable.
- Le fond du filtre à sable vertical non drainé doit se situer au minimum à 0,80 m sous le fil d'eau, en sortie du regard de répartition.
- Le sable lavé épurateur est déposé sur le fond de fouille sur une épaisseur de 0,70 m et étalé à l'horizontale sur toute la surface du filtre.
- Une couche de gravier de 0,10 m d'épaisseur minimale est étalée horizontalement sur le sable lavé.
- Les tuyaux d'épandage viennent se placer au-dessus, orifices dirigés vers le bas avec une pente très faible. Leur assise est assurée par la mise en place de gravier de part et d'autre sur environ 0,10 m.
- Les tuyaux d'épandage (5 au minimum) sont espacés de 1 m d'axe en axe.
- Les tuyaux d'épandage latéraux sont situés à 0,50 m environ du bord du filtre.
- Un géotextile (feutre perméable à l'air et à l'eau) débordant d'au moins 0,10 m de chaque côté des parois de la fouille.

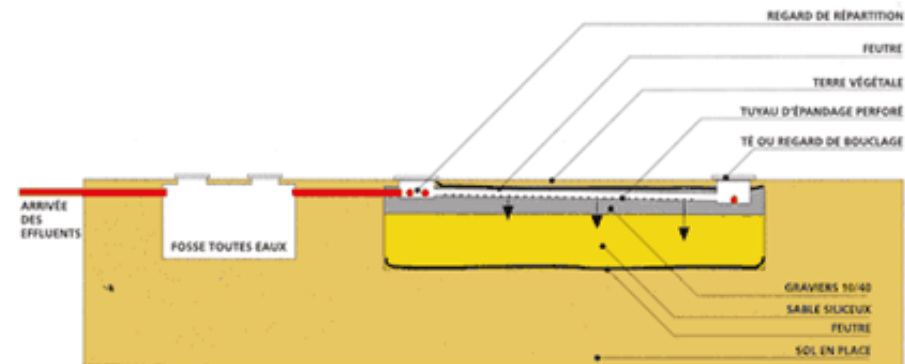
Mise en œuvre

Le fond du filtre à sable vertical non drainé doit être horizontal et se situer à 0,8m sous le fil d'eau en sortie du regard de répartition. La largeur du filtre à sable est de 5m, la longueur minimale est de 4m. La profondeur de fouille est de 1,1m minimum à 1,60 maximum suivant

le niveau d'arrivée des eaux prétraitées (afin de ne pas trop enterrer les ouvrages, il est préférable de respecter la cote de 1,1 m quand les cotes de sortie d'eau le permettent).

La mise en place du regard répartiteur est très importante car l'eau ne doit pas avoir un chemin préférentiel au sein du dispositif de traitement. Le départ de chaque tuyau plein du regard doit être bien horizontal.

Pour un meilleur fonctionnement, il est conseillé d'utiliser un système d'alimentation par effet de chasse.

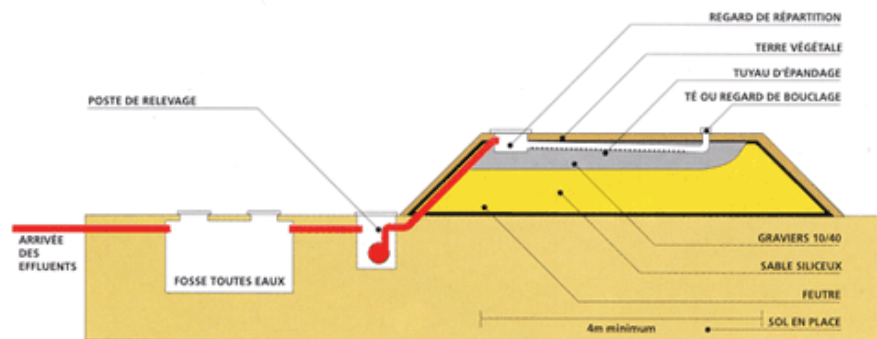


COUPE LONGITUDINALE

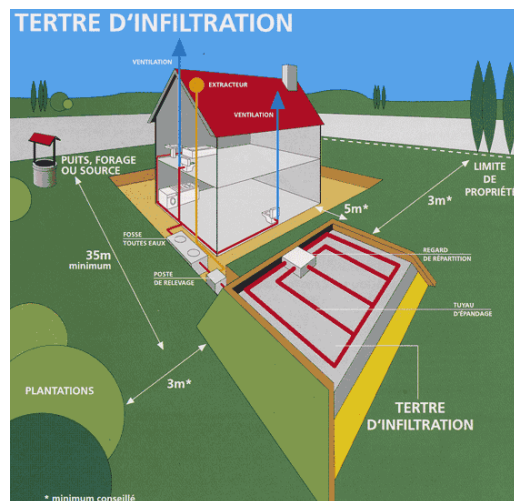
Remarque : Dans certains cas, le filtre à sable peut être surélevé pour répondre aux contraintes du site (niveau de nappe), s'apparentant ainsi à un tertre semi-enterré. Le filtre à sable vertical surélevé non drainé repose ainsi à la profondeur identifiée. Un aménagement particulier du fond de fouille peut être entrepris :

- dégagement de l'horizon, frein à l'infiltration (ex de l'aliros) sur toute son épaisseur ;
- remplacement de l'horizon incriminé par du matériau sableux (conforme à la norme expérimentale XP DTU 64.1 PI-2).

Le dispositif est composé des mêmes matériaux agencés selon la même séquence et avec la même puissance. En partie enterrée, le dispositif admet des parois verticales. En partie hors sol, les mêmes dispositions que le tertre hors sol s'appliquent avec un angle de talutage inférieur à 30°. Les surfaces au sommet sont calculées de la même manière que pour le tertre. Seule la surface au sol dépend à la fois de l'angle de talutage et de la hauteur hors-sol du dispositif.



COUPE LONGITUDINALE : VERSION AVEC POSTE DE RELEVAGE



Entretien

Attention, ce système, sous peine d'être à refaire, nécessite un entretien rigoureux des dispositifs de prétraitement. Ne pas oublier de vidanger périodiquement la fosse toutes eaux et le bac à graisse.

Dans tous les cas, l'entrepreneur/maître d'œuvre devra se conformer à la norme XP DTU 64.1 PI-I. d'Août 2013 : Cahier des prescriptions techniques.

MATERIAUX ET MATERIELS

Géotextile et film imperméable

Le géotextile a pour objectif d'éviter le mélange de couches superposées de matériaux ayant des granulométries différentes, tout en permettant les échanges d'air et d'eau. En fonction de son emplacement, haut (sous la terre végétale) ou bas (sous le massif sableux), le géotextile aura des caractéristiques différentes. Pour le bas, on pourra également utiliser une grille plastique (géogrille) avec une maille de 1 millimètre et une résistance à la traction supérieure à 6kN/m.

Pour assurer la couverture sur l'ensemble de la fouille, plusieurs films de géotextile peuvent être utilisés bout à bout à condition de prévoir un recouvrement d'au moins 20 centimètres.

Le film imperméable, parfois disposé en fond de fouille et sur les parois pour certains dispositifs de traitement, évite que l'eau épurée ne s'infiltre et pollue un environnement fragile (nappe d'eau...). Pour assurer la surface d'imperméabilisation voulue, on pourra mettre bout à bout plusieurs films en faisant recouvrir de 20 centimètres le film le plus en amont, dans le sens de l'écoulement de l'eau.

Gravier

Lavés, stable à l'eau, d'une granulométrie comprise entre 10 et 40 millimètres sans fines (diamètre inférieur à 0,08 millimètres).

Sable

Lavé, roulé, siliceux, stable à l'eau, courbe granulométrique s'inscrivant dans le fuseau donné en Annexe A du DTU 64.1 d'Août 2013. Les fournisseurs de granulats doivent remettre une fiche datée des caractéristiques et de l'origine des matériaux. L'Annexe A est transmise avec la commande et le fournisseur assure de délivrer un granulats conforme à l'exigence. Le déchargement direct du sable dans l'excavation doit être évité pour réduire la ségrégation du matériau.

Regards

Ils doivent être équipés de tampons amovibles. Tous les tampons et dispositifs de fermeture doivent être apparents, affleurer le niveau du sol et être étanches. Ne pas utiliser des regards "eaux pluviales" mais préférer des regards spécialement conçus pour l'assainissement.

Regard de répartition

Il permet d'assurer une répartition égale des eaux dans chacun des tuyaux d'épandage.

Terre végétale

Elle doit être exempte de tout corps étranger de taille importante (cailloux...). On pourra utiliser la terre végétale décapée lors des travaux de terrassement pour réaliser le dispositif d'assainissement. Cette terre doit être étalée en prenant soin d'éviter la déstabilisation des tuyaux et regards.

Tuyaux de raccordement et de bouclage

Tuyaux rigides non perforés, assurant la jonction entre les tuyaux d'épandage et le regard de répartition ainsi que le bouclage de l'épandage. Le diamètre intérieur doit être de section équivalente au diamètre de sortie des regards et des équipements préfabriqués mis en place (en général diamètre 100 millimètres).

Tuyaux d'épandage et de drainage

Tuyaux rigides, munis d'orifices ou de fentes régulièrement espacés permettant le passage des eaux prétraitées dans le système de traitement.

Le diamètre intérieur doit être de section équivalente au diamètre de sortie des regards et des équipements préfabriqués mis en place. Il doit être au minimum de 100 millimètres. Les orifices seront toujours dirigés vers le bas.

Les tuyaux "souples" et les tuyaux de drainage agricole sont interdits.

Tampons et rehausses

Les tampons ne doivent pas permettre le passage des eaux de ruissellement. Les tampons des boîtes de bouclage peuvent permettre une aération du système. Dans le cas de mise en place de rehausses, celles-ci doivent être compatibles avec les produits. Ces dernières doivent aussi prévenir les risques de poinçonnement, de déformation ou d'effondrement des produits.

Stations de relevage

Les stations de relevage préfabriquées permettant de relever les eaux usées brutes situées à l'amont des dispositifs de pré-traitement doivent être conformes à la norme NF EN 12050-1. Les stations de relevages pour les autres eaux peuvent être conformes à la norme NF EN 12050-2.

Dans tous les cas, le fournisseur/entrepreneur/maître d'œuvre/maître d'ouvrage en charge de la fourniture des matériaux et matériels devra se conformer à la norme XP DTU 64.1 PI-2. d'Août 2013: Critères généraux de choix des matériaux.

Annexe 3 : Echanges avec Mr. Charles SAILL, inspecteur de l'environnement de la DDTM de Gironde

De : t.mendiboure@envolis.fr
A : v.bus@envolis.fr
Objet : TR: Validation zone compensatoire zone humide
Date : jeudi 5 février 2026 09:32:40
Pièces jointes : [Plan Magasin définitif_05-05-25.pdf](#)

De : Ludovic crozat <Graineterie-du-val-de-leyre@outlook.fr>
Envoyé : samedi 27 septembre 2025 11:03
À : t.mendiboure@envolis.fr
Objet : TR: Validation zone compensatoire zone humide

Bonjour veuillez trouver ci joint le mail de monsieur Saitl .
Bien cordialement



Ludovic Crozat
06 25 70 02 99
4 Route de Castandet
33380 Mios

De : SAITL Charles - DDTM 33/SEN/Police de l'Eau et Milieux Aquatiques/Gestion quantitative de l'eau <charles.saitl@gironde.gouv.fr>
Envoyé : vendredi 26 septembre 2025 15:07
À : Graineterie-du-val-de-leyre <Graineterie-du-val-de-leyre@outlook.fr>
Objet : Validation zone compensatoire zone humide

Bonjour,

La construction des futurs locaux de la Graineterie du Val de Leyre va entraîner la destruction d'une zone humide sur une surface supérieur à 1000 m².
La destruction des zones humides est encadrée par le Code de l'environnement et peut faire l'objet de mesures compensatoires.
Après plusieurs échanges, il a été convenu la mise en place sur site d'une zone humide compensatoire au titre de l'article L.163-1 du Code de l'environnement.
A ce titre, je vous confirme que le plan d'aménagement en pièce jointe répond bien aux attentes de la police de l'eau de la DDTM de la Gironde.

Cordialement,

--

Charles SAITL
Inspecteur de l'environnement
SEN/Police de l'Eau et Milieux Aquatiques/Gestion quantitative de l'eau
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde

Rue Jules Ferry Cité Administrative 33064 BORDEAUX CEDEX
Tel : +33 547305178
www.ecologie.gouv.fr



PRÉFET

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde

DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*